

CADASTRES EN PROVENCE. LE CAS DE BOUC-ALBERTAS (1627-1834)¹

Pour comprendre le passé agricole méridional, l'historien dispose d'un outil peu employé, le *compoix* en Languedoc, le cadastre en Provence, suivant les termes les plus fréquemment rencontrés. Si l'on ne tient pas compte de l'ancien et difficile article de R. Busquet² la seule étude existante à ma connaissance relative à cette source documentaire a, semble-t-il, disparu. Il s'agit de la thèse secondaire de René Baehrel, restée dactylographiée, que j'avais tenté de retrouver dans les années 80 en même temps qu'un universitaire niçois³. Selon mes informations seule la thèse de Monique Zerner s'est attaquée de front aux cadastres de ce côté du Rhône⁴. Des pistes méthodologiques ont été indiquées par l'irremplaçable thèse de doctorat de René Baehrel⁵ ou, récemment, par celle d'Elie Pélaquier puis un colloque tenu à

1. Bouc est le nom ancien et actuel du village. Louis XV l'a remplacé par celui d'Albertas en 1767. La Révolution a évidemment ramené le nom primitif. Albertas sera de nouveau utilisé pendant une partie du XIX^e siècle. Comme tous les villages d'autrefois son territoire était riche en appellations de quartiers et de sous-quartiers, voire de lieux-dits, pour nous mal définis et le plus souvent oubliés. Leur connaissance étant nécessaire pour la compréhension des confronts donnés dans les cadastres d'ancien style, une liste, non exhaustive, a été mise en annexe. Les localisations sont approximatives, comme elles l'étaient probablement pour les contemporains. D'où le « sive » des cadastres : par exemple, l'Arenas sive l'Escaillon.

2. Raoul BUSQUET, « Cadastres et unités cadastrales du XV^e au XVIII^e siècle », *Annales de Provence*, 1910, n° 2 et 3.

3. René BAEHREL, *Affouagements et cadastres en Provence sous l'Ancien régime*, 1959, dactylographié.

4. Monique ZERNER, *Le cadastre, le pouvoir et la terre. Le Comtat Venaissin pontifical au début du XV^e siècle*. École française de Rome, 1993, 720 p. ; « Mise en valeur des terres et population dans le Midi à la fin du Moyen Âge. Comparaison avec le XVIII^e siècle d'après les cadastres de Cavaillon et de sa région. » *Provence historique* n° 103, 1976 ; « Un type de document répétitif fournissant des données qualitatives. Les cadastres de 1414 en Comtat Venaissin. », *Informatique et histoire médiévale*. École française de Rome, 1977, pp. 137-164.

5. René BAEHREL, *Une croissance. La basse Provence rurale (fin du XV^e siècle - 1789)*. Paris, 1961, 2 vol., 842 p et un vol. de graphiques.

6. Elie PELAQUIER, *De la maison du père à la maison commune*. Montpellier, 1996, 2 vol., 583 p. et XIII p + annexes ; Elie PELAQUIER et André CLAVEIROLE (direction), *Le compoix et ses usages*. Montpellier, 2001, 313 p.

Nîmes en 1999⁶. On pourrait encore citer, dans cet ordre d'idée, le numéro 14 de la revue *Liame*⁷. Sur le plan régional les premières maîtrises consacrées à l'étude des cadastres ont été soutenues à Aix il y a un quart de siècle puis à Montpellier⁸. On se propose aujourd'hui de plonger dans une étude verticale, multiséculaire, du site de Bouc-Albertas.

Pourquoi ce choix ? En classant il y a environ trente ans ce qui restait des archives communales du village j'étais tombé sur ce qui paraissait être une impressionnante série cadastrale⁹. La perspective de lancer la recherche sur les cadastres en Provence pour la période dite « moderne » m'avait alors poussé à les mettre en fiches individuelles manuscrites, environ 10 000. Le site présentait à première vue certaines caractéristiques intéressantes, dont on pouvait penser qu'elles avaient pu influencer l'aménagement de l'espace rural : la situation sur le Grand chemin de Marseille à Aix, aux frontières de la zone franche marseillaise où certains Boucains avaient fort bien réussi au XVIII^e siècle à l'exemple des Amic qui avaient figuré vers 1770 dans le groupe des négociants importants, et avec laquelle la population avait la réputation d'entretenir des relations répréhensibles ; la proximité d'Aix, d'où sont venus les seigneurs de Bouc de l'époque (les Séguiran puis les Albertas, tous premiers présidents de la Cour des comptes de Provence). Le territoire communal était bien typé, avec sa butte centrale où avaient été édifiés un château et le village, trois parties basses humides domaine des maires, fossés, vallons et vallats, et une quatrième sèche, alternance de croupes et de vallons secs. Enfin le survol des cadastres avait fait apparaître certaines curiosités comme l'abondance des jardins et des parcelles de vigne en monoculture (illusion née d'une lecture en diagonale) en 1627 puis leur disparition ultérieure ; le poids foncier de propriétaires forains, aixois ou marseillais pendant les deux siècles couverts par les cadastres ; l'existence d'un livre des mutations pour le premier tiers du XIX^e siècle et d'un plan cadastral de 1834 dont je supposai naïvement qu'il permettrait de reconstruire le parcellaire boucain. Le motif

7. Cadastres et paysages, *LIAME* (Bulletin du Centre d'histoire et d'histoire de l'art des époques moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries) n° 14, Montpellier, 2007.

8. Jean RAVOIRE, *Le terroir d'Apt 1692-1792* Mémoire de maîtrise, Aix, 1976 ; Jeanne MOTTE et Nicole LAZZARELLI, *Vie économique rurale et agriculture cavallonnaise au XVIII^e siècle*. Mémoire de maîtrise, Aix, 1976 ; Hélène SARKISSIAN, *L'aménagement de l'espace rural dans un village du pays d'Aigues. Lauris au XVIII^e siècle*. Mémoire de maîtrise, Aix, 1977 ; Sylvain OLIVIER, *Occupation du sol et aspect de la vie agricole à Salasc aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Mémoire de maîtrise, Montpellier, 1996. On trouvera dans les *Cahiers des Centres d'études des sociétés méditerranéennes* des articles relatifs au même sujet : n° 1, 1966 (Janina LESKIEWICZ, Banon, 1783) ; n° 2, 1968 (Jaroslaw MAREK, Alleins, XVI^e siècle ; Édouard MAUR, Rognonas, 1582-1789 ; Jiri JIRASEK, Jouques, 1690 et 1773.)

9. AD Bouches-du-Rhône (Marseille), archives communales de Bouc-Bel-Air, CC 1 à 5. L'inventaire témoigne de pertes pour le cadastre de 1770 et le plan de 1834. Précédemment les archives avaient été expurgées de toutes les pièces relatives à la trésorerie d'avant la Révolution.

principal a été l'existence de cette série de six cadastres entre 1627 et 1790 (1627, 1675, 1710, 1768, 1770 et 1790). En fait il n'y en a que quatre: deux sont de simples mises à jour de la liste des taillables

CONFECTIONNER UN CADASTRE

Jusqu'à la Révolution on a procédé empiriquement, en appliquant des recettes progressivement élaborées depuis l'époque médiévale. L'idée de la codification est tardive. Il y a d'abord eu, en 1715, une Déclaration royale pour imposer une définition monétaire unique de la principale unité de compte cadastrale, la livre cadastrale, fixée à 1000 livres-tournois (à Bouc, jusqu'en 1768, elle est de 384 Lt). Les règlements de 1724 et de 1771, élaborés par les Procureurs du Pays et votés par l'Assemblée générale des communautés, sont la systématisation de pratiques que l'on retrouve partout, avec des variations dans le détail¹⁰. Un arrêt de la Cour des comptes du 1^{er} mai 1757 a rappelé les formalités à remplir.

L'objectif était fiscal. Il fallait définir la valeur globale du terroir (en livres cadastrales) pour fixer et justifier la part de la communauté dans l'impôt foncier provincial. Il fallait aussi définir les bases de la répartition locale de l'impôt, qui se trouvaient résumées dans un document de travail sommaire (absent des archives de Bouc), le cazernet de la taille, de manière certainement plus aisée que les énormes registres conservés: chaque propriétaire (ou assimilé: cas des tenanciers à « nouveau bail » ou emphytéose) devait y être inscrit avec le montant global de son « tail » (terme qui désigne l'ensemble des cotes d'un particulier) et suffisamment de place pour reporter les modifications en valeur. Les règlements du XVIII^e siècle, pas toujours explicites, serviront de guide dans la description des opérations.

Formalités préliminaires

C'est le conseil ordinaire qui prend l'initiative, c'est le conseil général qui décide. Cependant en 1706 à Bouc c'est une démarche du lieutenant général civil et criminel F. de Pigéat, gros « allivré » forain qui enclenche le processus. La Cour des comptes d'Aix autorise la décision. Son arrêt fixe les unités de surface et les unités de compte pour la valeur qui seront utilisées par les experts (et peut-être ratifie-t-il leur listes). Ceux-ci sont apparemment en nombre variable: peu nombreux au XVIII^e siècle, ils sont sept en 1626: deux bourgeois d'Aix et de Bouc, le notaire de Bouc, deux maîtres-maçons de Simiane-Collongue et de Bouc, deux possédant-bien de Bouc, « comme particuliers et manants et habitans dudit Bouc et aultres ayants et

10. AD. Bouches-du-Rhône C 292.

possédants biens à icelluy ». Ils sont assistés d'un maître-arpenreur venu de Saint-Chamas. Le procès-verbal préliminaire du cadastre de 1710 ne mentionne que deux personnes, le viguier de Saint-Zacharie et un arpenreur venu de Trets.

Cette première phase peut parfois être fort longue. Elle a duré six ans entre la première démarche de F. de Pigénat, et le dépôt au greffe du village du nouveau cadastre (juillet 1700-juillet 1706). L'appel du nouveau cadastre par un autre important propriétaire forain, J.B. de Blégier, et la reprise des opérations par de nouveaux experts ont encore coûté quatre années¹¹. En revanche le délai a été bref en 1770: décidée en mars 1769 pour remédier à l'extrême confusion dont la copie de 1768 n'avait pas réussi à sortir, la confection a été achevée au printemps 1770, le conseil général acceptant le nouveau document au mois de juin.¹²

Plus de soixante ans entre deux cadastres, près de dix ans pour en refaire un, le manque d'enthousiasme est patent. À cela deux raisons: l'une est fiscale (moins on revoyait les fondements économiques de la répartition de l'impôt, à l'échelle locale comme à l'échelle provinciale, mieux cela valait), l'autre est financière: faire un cadastre coûtait cher. La communauté a dû déboursier 1 075 Lt en 1710, sans parler des frais supplémentaires liés à l'appel du nouveau cadastre, alors que les recettes de 1706 ont été de 5 350 Lt¹³. En 1770 la seule rémunération des experts est revenue à 2 600 Lt, le montant des recettes étant à cette époque de 11 363 Lt.

La Déclaration de 1715 a cassé l'indépendance communale en matière cadastrale. Elles auraient dû toutes refaire leurs cadastres (ordre largement ignoré, semble-t-il). Désormais les Procureurs du Pays choisiraient les experts, sur une liste dressée par l'Assemblée générale des communautés. Tout cadastre achevé devait être déposé au greffe de la communauté pendant quatre mois (villes royales) ou deux (bourgs) pour recevoir les éventuelles observations. Passé ce délai le conseil général de la communauté devait recevoir le nouveau cadastre, les particuliers disposant de six mois pour se pourvoir devant d'autres experts, aussi désignés par les Procureurs du Pays. La règle a été assouplie dans une assemblée particulière des Procureurs du Pays de mars 1724: les communautés pourraient choisir les experts, sous réserve de l'accord de l'Administration, qui conservait la supervision des opérations, confiée à un inspecteur. Autre disposition notable: le cadastre devait être refait tous les vingt ans, une fois purgés tous les recours, sur demande d'un conseil général décidant à la majorité des deux tiers. À Albertas on a appliqué la Déclaration de 1715 sans son adoucissement de 1724 pour le cadastre

11. AD Bouches-du-Rhône (Marseille), archives communales de Bouc-Bel-Air, BB 1, délibérations des 29.3, 14.4, et 27.9.1705; 7.6, 18.7 et 12.12.1706; 20.3 1707.

12. AD Bouches-du-Rhône (Marseille), archives communales de Bouc-Bel-Air, BB 4, délibérations des 5.3, et 9.7 1769; 24.6 et 25.11 1770; 12.5 et 7.7 1771.

13. AD Bouches-du-Rhône (Marseille), archives communales de Bouc-Bel-Air, BB 1, délibérations des 7.6.1706 et 17.4.1707

de 1770: une ordonnance des Procureurs du pays du 17 mai 1769 a désigné un bourgeois de Trets et un géomètre aixois pour «procéder au nouveau cadastre et réallivrement des biens donnés à la taille». Ils devaient résider au village et prêter serment devant le juge du lieu puis procéder à l'arpentage et à l'estimation des biens avec l'aide d'auxiliaires choisis par les consuls et les propriétaires forains.¹⁴

Deux remarques avant de poursuivre. La première concerne le village. La périodicité des vingt ans n'y a jamais été respectée (existait-il même une coutume en la matière?): les cadastres de 1675 et 1768 ne sont que des mises à jour de la liste des taillables et de leurs tails, sans nouvel arpentage, sans nouvelle estimation des biens. Le préambule du volume de 1675 le dit expressément. La seconde la Provence: les villes ont jusque en 1789 défendu victorieusement leur droit de payer leurs impositions grâce aux seuls impôts à la consommation, ce qui évitait un encadrement des biens.

Arpentage et estimation des biens

La Déclaration ordonne l'estimation juste de tous les biens assujettis à la taille, y compris le sol des maisons, les moulins et autres édifices de même nature, sur le pied de la moitié de leur valeur. Le règlement de 1724 fixe l'unité d'arpentage: ce sera la canne (soit 4,05 m²), subdivisée en 8 pans. Les experts devront dire dans leur procès-verbal la quantité de cannes contenue dans chaque type d'unité de mesure. À Bouc-Albertas, entre 1627 et 1790 inclus la «terre», la «terre et vigne» (quand elles sont données globalement), l'incult, la bosque, la pinède, les aires, les régales, les paillières sont appréciées en charges de 1500 cannes chacune (6 075 m²), subdivisées en 10 panaux de 150 cannes chacun (607,5 m²) et en 40 sivadiers (37,5 cannes chacun, soit 15,18 m²) et même en fractions de sivadier. La charge sera l'unique unité retenue en 1790 pour tous les types de mise en valeur. La vigne est mesurée en quarterées ou quarterons de 600 cannes chacun (2 430 m²), en hommes (100 cannes chacun, 405 m²), en souches (1/2 400 canne, soit 0,0017 m²), en destres au XVII^e siècle (chacune faisant environ 2 cannes, soit 8,10 m²). Le pré – et parfois la vigne – est mesurée en soucherées (600 cannes chacune) et fractions. Pour le jardin, ce sera la soucherée au XVII^e siècle et la charge au XVIII^e. Deux autres unités apparaissent parfois ce siècle-ci: le journal, de 1 480 cannes (soit 6 000 m² dans la région aixoise) et le picotin valant un demi-sivadier (7,6 m²). Que valent les calculs des arpenteurs? On l'ignore: d'un cadastre à l'autre les mesures d'une même parcelle semblent stables si elles ne sont pas toujours identiques. On rappellera quand même les capacités techniques que révèlent les grands travaux de l'époque.

14. La question des cadastres a été largement et clairement exposée dans le magistral *Traité sur l'administration du comté de Provence* de l'abbé de Coriolis, Aix 1788, tome 3, pp. 267-297. On l'a largement utilisé pour cet article.

L'appréciation de la valeur des biens était plus subtile que l'arpentage. Les détails du règlement de 1724 ne sont clairs qu'en apparence. Qui a travaillé dans les archives notariales villageoises sait leur relative avarice en actes fonciers si l'on rapporte leur masse au nombre considérable de quartiers et de sous-quartiers et qu'il faut également se plonger dans les notaires citadins. J'ai échoué un jour à déterminer la valeur cadastrale d'un bien en appliquant les instructions de l'Administration provinciale. Celles-ci prévoyaient que les experts devaient « distinguer et exprimer les contenances et l'estimation de chacune de ces qualités séparément dans le même affard ou tènement ». Les qualités en question étaient la proximité ou l'éloignement, les commodités ou les incommodités (en 1627 il en est fait fréquemment mention). De plus, il fallait chercher dans les registres notariaux les prix de vente et les collocations pendant les vingt années précédentes (le règlement de 1724 dit : vingt ans avant le premier juillet 1719) pour obtenir l'estimation de la valeur « en conciliant autant qu'il se pourra le produit avec l'estimation ». On devait tenir compte des dîmes, censes et tasques nobles et seigneuriales, et seulement d'elles. Concrètement, dans les cadastres boucains, on aura, pour une parcelle donnée, sa valeur cadastrale brute puis sa valeur nette, avec précision du montant de la cense défalquée.

Pour faciliter le travail des experts les consuls devaient leur remettre les anciens cadastres et un état des quartiers classés alphabétiquement, « dans un cahier de grand papier blanc y ayant à la tête de chaque feuillet le nom d'un quartier seulement ». Les experts se transportaient ensuite chez le notaire, au greffe des collocations puis se rendaient sur le terrain. Là ils devaient « concilier le produit avec les prix des ventes et collocations, fixer la juste valeur des biens de toute qualité en différents quartiers eu égard au meilleur, au bon, au médiocre, au mauvais et au pire, laquelle fixation doit servir de règle pour les autres quartiers. Lorsque ils auront fait la moitié de l'ouvrage, ils informeront le Directeur qui, sur ordre des Procureurs du Pays, ira sur place examiner le travail et faire les éventuelles corrections. On procédera de même à la fin des travaux, marquée par la rédaction d'un procès-verbal certifié par le Directeur, un exemplaire devant figurer en tête du cadastre, un autre étant déposé dans les archives communales, un troisième devant être inséré dans le livre des délibérations (ce qui n'a pas été apparemment le cas à Albertas). Les experts jureront devant le Directeur n'avoir subi aucune pression

Les experts laissent derrière eux le « livre cadastre » qui doit être fait en très grand papier et marge, contenant les cotes de chaque possédant-bien par nom, qualité et demeure (beaucoup de lacunes sur ce point au XVII^e siècle à Bouc), par ordre et lettre alphabétique du nom de la famille. Chaque cote doit être écrite sur une page séparée qui doit être suivie d'une autre page en blanc ». Toutes les possessions d'un même possédant-bien doivent être mises sur la même cote, en ayant soin d'y exprimer les affards et tènements de bastide, le quartier du terroir, les confronts, les différentes sortes de biens, les terres cultes, incultes, bois, verger, pred, vigne, jardin, placage de bâtiments,

patis, bergeries, loges à cochons, garenne, four, colombier et autres qualités, le tout distingué par contenance de cannes réduites en charges, quarterées, soucherées, avec l'estimation en particulier de chaque nature desdits biens. On doit ensuite faire un total de l'estimation, réduite en livre cadastrale, et l'allivrement de tout l'article doit être tiré hors ligne». Les autres propriétés non contiguës d'un affard de bastide, quoique d'un même fermage, et autres propriétés, soit qu'elles soient d'un même quartier ou de quartiers différents doivent être encadrées séparément, article par article.». À la fin de chaque cote il doit être fait un sommaire total de l'allivrement, qui doit être écrit au long et tiré en ligne en chiffre. (le règlement de 1724 stipule que la réduction de la valeur en livre cadastrale de quatre quarterons ou seize onces ne sera plus faite que pour l'ensemble du terroir. Désormais chaque article sera estimé en livres, sols et deniers)». En fin de cadastre sera écrit le total de l'allivrement du cadastre. Il y aura aussi un répertoire des allivrés avec indication des folios.

Le règlement de 1724 systématise ce qui se fait à Bouc dès 1627. Il ne parle pas ou fort allusivement de points importants, qui étaient des évidences à l'époque. Étaient exclus de l'encadrement les biens « nobles », c'est-à-dire ceux qui avaient cette qualité avant 1556 ou qui l'avaient obtenue postérieurement ensuite d'une compensation de tailles ou d'une exemption née d'une opération d'extinction de dettes communales, ou encore les biens réunis au fief par déguerpissement, commise ou confiscation pour félonie. L'aliénation d'un bien « noble » sans transfert de la juridiction entraînait la perte de cette qualité. Bénéficiaient du même privilège les biens de l'ancien domaine de l'Église (qui lui appartenaient en 1471.). Les acquéreurs de biens de cette nature n'en profitaient pas automatiquement : il fallait que l'aliénation eût été faite pour cause de « subvention ». Et l'exemption n'était pas transmissible. Si l'Église récupérait par déguerpissement de l'acquéreur ou de ses successeurs un bien cédé « à nouveau bail », ce bien retrouvait son exemption. N'était pas non plus encadrée la terre gaste, ouverte à tous : le procès-verbal de 1710 le rappelle expressément. N'apparaissent pas non plus le sol des chemins, des fossés, des cours d'eau permanent. Le règlement de 1724 ordonne pourtant l'arpentage des fossés et des murailles, tout en restant curieusement silencieux sur les voies de communication. Le cadastre d'avant la Révolution ne donne qu'une idée incomplète du terroir. Il est donc indispensable de posséder les documents rédigés au moment de l'intégration des terres privilégiées en 1790. Ce n'est malheureusement pas le cas de Bouc-Albertas.

Il n'est cependant pas impossible de s'en faire une idée. Une délibération municipale du 14 juin 1790 évalue les biens récemment intégrés à 75 237 Lt 8s. 6d., qui s'ajoutent au dernier total cadastral, 344 512 Lt 15s. 11d., soit 18 % de la valeur totale en 1790¹⁵. D'autre part nous connaissons les superficies

15. A. D. Bouches-du-Rhône (Marseille), archives communales de Bouc-Bel-Air, D 1, délibération du 14.6.1790.

totales encadrées en 1770 et 1790, 184,6 ha et 197,8 ha, ce qui donne un supplément de 13 ha, soit 6.6 %. Quels propriétaires ? Quelle localisation ? Jusqu'à la fin le monastère marseillais de Saint Victor apparaît dans les cadastres boucains, pour une petite parcelle au Verger. Elle a pour confrants d'autres terres de Saint Victor non inventoriées. Ne s'agirait-il pas de terres de l'ancien domaine ? Plus rien en 1790 mais en fin de matrice apparaît un gros affard sans propriétaire mentionné, situé à Siège: le rapprochement est tentant avec le domaine de Saint Jean vendu en 1791. Quant aux terres nobles, elles se cachent peut-être dans le confront: « biens de M. d'Albertas ». Ceci dit, 200 ha de la superficie communale (2 175 ha) n'apparaissent pas en 1790, où la terre gaste ne bénéficie que d'une mention. Si l'on estime à environ 20 ou 30 ha la superficie des voies de communication et des fossés, il reste quand même une bonne quantité de terre dont on se demande la nature. Les domaines ecclésiastiques de Sousquière (60 ha) et de Saint Jean (surface inconnue) doivent y trouver leur place.

Le « livre cadastre » ainsi confectionné s'avère fort délicat de manipulation. Comment calculer la répartition des cultures, en surface comme en valeur, quand par exemple une « terre et vigne », cas très fréquent, est estimée globalement ? Une « terre inculte » est-elle différente d'une « terre inculte » dans la même hypothèse ? Dans l'expression « terre vigne inculte » le troisième terme doit-il être tenu pour une entité ou pour une précision portant sur les deux précédents ou seulement le second ? Qu'est-ce qu'une « terre bosque inculte » ? Parfois une seule estimation, parfois deux, parfois trois. Il est impossible de parvenir à une connaissance précise des modalités de l'exploitation du terroir.

Permet-il de reconstituer visuellement l'histoire du parcellaire dans le cas, comme ici, d'une série cadastrale ? À Bouc, le plan de 1834, où les parcelles sont numérotées, repose sur une division en cinq sections, alors que la matrice de 1790 en montre sept ; ses numéros de parcelle sont totalement différents de ceux de 1834. La matrice a probablement réutilisé les données de 1770 (il n'y a pas trace d'un nouvel arpentage dans les délibérations). En 1770 et en 1710 on a chaque fois redéfini les parcelles en regroupant visiblement les acquisitions jointives de la période précédente, en fragmentant des parcelles anciennes et en donnant un statut de parcelle à part entière aux démembrements de cette période. L'ordinateur pourrait peut-être permettre d'y parvenir. Mais pour quel intérêt autre que strictement documentaire ? En revanche le couplage de la série cadastrale avec l'étude démographique du village serait d'une grande utilité pour l'histoire des familles.

Quelle foi peut-on accorder aux informations relatives à la valeur des terres, une fois vérifiés tous les calculs des experts, article par article, tail par tail (il y a parfois des erreurs) ? Les enquêteurs commis par les Procureurs du Pays en 1728 ont noté qu'à Bouc la livre cadastrale fixée à 384 Lt valait en fait 611 Lt, c'est-à-dire qu'il y avait peut-être sous-évaluation, même en tenant compte de la forte dévaluation de la monnaie royale à cette époque.

L'analyse interne des cadastres révèle une autre étrangeté. Les experts de 1627 et de 1710 classent la charge de « terre » en « meilleure » (110 écus cadastraux de 3 Lt), « bonne » (70), « médiocre » (25), « pire » (10); celle de jardin en « meilleure » (160), « bonne » (110); avec la soucherée de pré les quatre classes sont évaluées 60, 50, 30 et 20 écus; pour la quarterée de vigne il n'y a que trois catégories, sans la « meilleure »: 40,25 et 12 écus. Au XVII^e siècle le jardin est le plus apprécié, la vigne vient en queue, devant la bosque et l'incult. Le procès-verbal de 1770, qui aurait dû comporter ces indications, est muet: des sondages pallieront cette déficience.

Première constatation: la catégorie « meilleure » a disparu. Seconde constatation, dans douze quartiers et sous-quartiers l'estimation de la « terre » dite « bonne » varie entre 555 Lt (soit 185 écus de 3 Lt) et 120 Lt (40) la charge; « faible » c'est entre 99 Lt (33) et 34.10 (11+); « médiocre » va de 96 (32) à 300 Lt (100); « mauvaise » tourne entre 18 (6) et 186 Lt (62); « pire » a une seule estimation, à 150 Lt (50 écus). La « terre arrosable » vaut entre 159 et 180 Lt. Que peut-on en tirer? Le « tarif » simple que l'on pouvait supposer à partir des pratiques antérieures et des nouveaux textes réglementaires n'existe plus, s'il a jamais existé. Autre bilan possible: en supposant que le « bon » de 1770 est le « meilleur » de 1627, les écarts entre les différentes qualités de « terre » se sont resserrés. En 1627 il était de 1 à 11 entre la « meilleure » et la « pire », maintenant c'est 1 à 4. Entre « faible » et « pire » on est passé de 1 à 7 à 1 à 3; entre « médiocre » et « pire » c'est maintenant 1 à 2.5 contre 1 à 3 un siècle et demi plus tôt.

La plupart des parcelles sont pourvues d'une appréciation monétaire. On peut en tirer un tableau des fourchettes des valeurs:

Association	« terre »	« vigne »	« pré »	« verger »
Monoculture	30 Lt-390 Lt	120 Lt-175.10	397.10-430,10	52.10-270 Lt
Terre/pré	174 Lt- 277.14 Lt		270 Lt- 570 Lt	
Terre/olivier	7.10 Lt- 208.10			
Terre/Vigne	57 Lt- 337.10	102 Lt- 348 Lt		
Terre/vigne/pré	106.10- 220.10	148.10- 249 Lt	135 Lt- 511 Lt	
Terre/Vigne/oliv.	10.10 Lt- 213Lt	75 Lt- 477		
Terre/vigne: verg.	39 Lt- 337.10	90 Lt- 300		90 Lt-199.10

Quelques conclusions paraissent pouvoir être tirées de ce tableau. La « terre » (céréalière) couvre toute la palette des valeurs. Le verger, « terre régulièrement complantée d'oliviers » suivant les experts de 1710, ne vaut guère mieux, et on peut se demander si l'olivier n'est pas réservé aux terres bladales les moins avantageuses. La vigne est plus rentable et fait meilleure

figure qu'au XVII^e siècle. C'est le pré (sans doute avec le jardin, mais nous ne disposons pas d'évaluation isolée) et maintenant (peut-être!) les fruits (entre 162 et 298.10 Lt) qui sont les plus attractifs: les priorités ont changé.

Derrière ces prix s'esquisse une géographie du terroir de Bouc. Les quartiers où les valeurs sont les plus élevées sont, sans classement, le Verger, la Palun, Louers dou casteou, Montaury, Pruneiron, Cougnau, Sous le crêt, Plan de campagne et Plan marseillais, Revenen, le Serry et Pourraque. Ce sont les secteurs les plus humides du terroir. C'est là que l'on va trouver l'axe féodo-nobiliaire aixois et les plus gros propriétaires boucains.

LE BÂTI VILLAGEOIS ET L'INDICE D'UNE MUTATION

À quoi pouvait ressembler Albertas à la veille de l'assassinat de son seigneur, le 14 juillet 1790? Même renforcée du plan de 1834 la matrice de 1790 s'avère moins précise que les vieux cadastres, même si l'on peut « voir » pour la première fois le bâti en élévation.

Les maisons se serrent derrière les murailles encore en place en un croissant qui enveloppe partiellement l'ancien château, occupant un espace d'environ 1,5 ha (pour une superficie bâtie de 1,03 ha). La séparation avec l'environnement rural est marquée par les actuelles rues de Minuit, du Liseron à l'ouest et au sud-ouest. Au nord, l'actuel cours du Ferrage ne touche pas les murailles. L'espace occupé aujourd'hui au sud par les places J.-Moulin et de l'Hôtel de Ville est vide. C'est à l'est que les limites sont les plus confuses: au-delà de l'église paroissiale et du chemin de Terre-Blanche avec son prolongement jusqu'à la Carraire arlésienne ou des troupeaux d'Arles (présentement: boulevard de l'Égalité, avenue J.-Jaurès, avenue du 24-Avril 1915, avenue P.-et-M.-Curie) un tissu très lâche de bâtiments annonce le sous-quartier de Versailles, dénomination tardive et d'ailleurs rare. Quelque part sur les pentes de la butte, à l'ouest?, au nord?, le mystérieux quartier dit « dernier (derrière) les chapelles », terre d'élection de la grande majorité des jas du terroir.

Depuis 1627, trois places (Placette, Église, Horloge), trois entrées, une quinzaine de rues et traverses parfois sans dénomination précise (Moultets, Berganson, Moulinas, Daurats, Église, Crotasses/Crottes, École, Martins...), des maisons: 182 en 1790, 161 ou 162 en 1770 (c'est le problème des « parts » de maison mentionnées dans les vieux cadastres), entre 120 et 124 en 1768 ou 1710, 122 en 1627. Dans la matrice de 1790 24 ne comportent qu'un seul niveau, 66: deux, 77: trois, 15: quatre. Il faut ajouter le vieux château (une terre « noble »?) compté pour 405 m², avec trois niveaux, une écurie de 120 m², un grenier, un colombier, un régale de 405 m², une terrasse de 405 m². Il est accompagné d'une « tour à deux étages » (comptée pour 48 m² elle a quasiment la même estimation en valeur) et d'un pasquier de 80 m². On n'oubliera pas l'église paroissiale (200 m²), la maison curiale avec sa cour

(220 m²), l'Hôtel de ville (trois niveaux, 50 m²) et la chapelle des Pénitents blancs (100 m²) avec son régalé (24 m²). Mais plus d'école.

Un certain nombre d'éléments accompagnaient l'immobilier résidentiel. La matrice de 1790 connaît treize cours, six régalés, trois pasquiers, deux caves, une écurie, un four, trois fois moins qu'en 1770: ont disparu les cloaques, les aires, les poulaillers, la plupart des caves, des écuries et des casaux. S'agit-il d'un changement dans les modalités d'appréciation de la valeur des immeubles ou d'un effet de la construction immobilière à la fin du siècle ?

En 1770 on comptait donc en sus des maisons 19 cloaques, 24 régalés, 14 ou 15 aires, 4 ou 5 pasquiers, 2 porcheries, 1 poulailler. En 1710: 9 cloaques, 7 régalés, 11 écuries, une dizaine de pasquiers, 3 patis, 7 ou 8 paillères. Les chiffres de 1627 sont très proches.¹⁶

La croissance de l'habitat groupé, dont on rencontre l'équivalent dans la campagne, pourrait traduire une croissance de la population, assez faible au XVIII^e siècle (954 habitants en 1716, 1 046 en 1765), peut-être plus sensible au siècle précédent comme pourrait l'indiquer le début des courbes démographiques de Bouc, ce qui irait dans le sens des hypothèses de R. Baehrel.

LE BÂTI RURAL INDICATEUR DE LA CROISSANCE

Les vieux cadastres et la matrice de 1790 enregistrent avec plus ou moins de précision l'habitat (bastide, bastidon, maison, logis, bâtiment, casal, chambre), ses annexes (régale, relarg, cour, cave), les compléments des exploitations (moulin, aire, grenier à foin, remise, cloaque, sueille, porcherie, poulailler, pati, pasquier, écurie, jas, pigeonnier), les activités non-agricoles (glacière, auberge, ménagerie) Le traitement de ces informations est malaisé. Par exemple peut-on mettre sur le même pied les différents types de résidence, de superficie très variable et pas toujours évalués à part ? Les berge-

16. Dans les cadastres anciens de Bouc beaucoup de termes techniques sont pris à la langue d'oc: cloaque et sueille désignent la mare à fumier; pasquier: place à faire reposer les bêtes; pati peut avoir le même sens avec, en sus, l'idée d'une possibilité d'herbage; relarg aussi mais ce peut être également un espace vide devant une maison; la paillère est un grenier à foin; le casal, une petite maison de médiocre apparence; le regale est mystérieux: le Trésor du Félibrige est particulièrement obscur et semble envisager quelque chose comme un espace festif. Acceptable dans le cas du regale du pavillon de M. d'Albertas l'idée paraît bizarre dans le cas des jas, souvent accompagnés d'un regale dans le cadastre. Autres mots fréquents: la maire (ou maire de l'eau) est un fossé pour l'eau pérenne ou occasionnelle, la gorgue est un coin de terre quelque peu encaissé au flanc d'une colline, le terrajet semble être une petite pièce de terre, l'oulière (ou orrière) c'est l'espace entre deux rangées de vignes, la colle ou le collet désigne une petite colline. Quant à l'affard (ou afferrage ou ferrage) c'est une parcelle close, sans plus. Le tènement semble désigner la (ou les) parcelle(s) relevant d'une bastide et faisant bloc avec elle. Il est donc différent du tail, mais on a rencontré l'expression: le tènement de M.X.

ries (mot rare) et les jas ? On en est donc réduit à un traitement quantitatif grossier des informations mises à notre disposition.

	1627	1710	1768/1770	1790
bastide	12	21	27	47
bastidon	4	5	9	5
maison	17	2	4	27
bâtiment	1	7+1 »dirupt	17	17
casal	6	5+1 »dirupt »	7+1 »dirupt	1
cour		6	14	24
logis	10	2	3	
remise			1	6
aire	34	31	33	45
Sueille, cloaque	5	9	14	
Grenier à foin		3	4	
paillière	6	18	11	2
pasquier	29	14	24	26
pati	22	12	6	6
Jas, bergerie	34	55+4 « dirupts »	69+2 « dirupts »	114
étable	3			
écurie		11	6	10
Loge à cochons			11	3
galine			2	2
pigeonnier	1	7+1 « dirupt	7	8
cabaret	1	1	1	1
auberge			3	3
glacière		1	1	

On relèvera avec prudence quelques points, en se rappelant qu'il y a très probablement eu en 1790 des changements dans la prise en compte des éléments du bâti : le recul des paillères, que l'on pourrait rapprocher peut-être de celui des régales et des relargs et mettre en rapport avec les nouvelles constructions ; la progression des jas, signe de celle de l'élevage boucain et (ou ?) de la transhumance arlésienne. Dans le dernier chiffre des maisons se

dissimule l'apparition de maisons de campagne et même de « châteaux », c'est-à-dire d'un habitat de plaisance, fonction que devaient remplir certaines des grosses bastides appartenant à des forains.

La ventilation spatiale de certains éléments du bâti rural révèle une certaine spécialisation de quelques quartiers. Au nord du village, le quartier des Pluechs et plus généralement la zone comprise entre le Grand chemin, la branche orientale du chemin de Cabriès à Gardanne et le chemin de Bouc à Aix semble être le secteur des jas (la carraire arlésienne passe juste à côté et une autre carraire longe les jardins d'Albertas; il y a une source). Serait-ce de ce côté qu'il faudrait chercher ce « dernier les chapelles » des vieux cadastres qui semble jouxter le « chemin de la fontaine », lui-même semble-t-il un fragment du chemin de Bouc à La Mule ? on n'y rencontre que des jas. À l'est, le secteur délimité par les chemins de Valcros et de Valabre d'une part et la carraire arlésienne d'autre part, domaine des vallons secs et de la bosque est quasiment dépourvu de constructions notables : les bastides de la Barrielle et de la Brignole ont été édifiées à sa périphérie.

Le domaine des bastides c'est avant tout la partie basse du terroir. La matrice de 1790 permet d'en avoir une vision homogène. Au Verger, quelques jas et seize domaines compris entre 0,5 et 3,5 ha (un couvre 6,4 ha) pour huit maisons et huit bastides, la plupart n'occupant pas 200 m², une atteignant les 600 m² et une autre les 1 600 m². Au sud-sud est, Malbergue et La Salle présentent une même physionomie : sept exploitations du même type que celles du Verger et une de plus grande allure, Prentigarde avec ses 2 000 m² bâtis. Au nord, entre les chemins d'Aix et celui de Valcros, vingt-deux petites bastides (en moyenne 100 m²) sur des parcelles de 1 ha en moyenne. Le quartier voisin du Serry abrite huit bastides de plus grande taille (1 600 m² en moyenne pour une parcelle moyenne de 1,2 ha). Dans son vis-à-vis de l'autre côté du Grand chemin, Revenen pour simplifier, se remarquent deux auberges de belles tailles (240 et 800 m² pour la partie habitation), seize bastides ordinaires (120 m² en moyenne pour un tènement proche moyen de 1,6 ha) et trois blocs bien visibles dans le paysage, le pavillon de M. d'Albertas (600 m² avec deux remises de 1 000 m², un cabaret de 360 m², une écurie de 560 m², une terrasse-régale de 800 m², 1,4 ha d'allées et 3,4 ha de prairies), la bastide du négociant marseillais Reymond (La Blégière, 800 m², 1 800 m² d'allées et de parterres et 3,6 ha de terre et vigne), un bâtiment de 400 m² avec 400 m² de régale et allées, un bassin de 200 m², un jardin de 300 m² et presque un hectare de prairies. Plus au sud le Plan marseillais prolonge le paysage de Revenen : deux moulins à eau, quinze bâtiments avec un tènement proche moyen de 2 ha, un château de 800 m² avec son tènement de 11 ha, enfin une auberge de 1 200 m² (compris la régale, la remise et un moulin à eau) pourvue d'un jardin de 400 m² et une aire et jas de 800 m².

En 1627 sept bastides s'imposaient dans le paysage. À Tartuguière la Petite bastide sur 2,2 ha de terre, avec jas et pigeonnier. Au Vallon du pin, la

Brignole et ses douze ha incultes. La bastide de Peirefuguette était « dirupte ». Celle d'Honoré de Blégier, à Roussillon, possédait un moulin à eau et un autre à vent (en mauvais état). Enfin, à la Pourraque, la bastide de Besson. Elle se voyait certainement moins que le groupe des trois bastides des Pontier au Verger : elles avaient moulins (à eau et à vent), pigeonnier, jas et étable. À cela s'ajoutaient trois logis, l'un au Pin à l'enseigne de la fleur de lys qui possédait deux moulins et peut-être un affard d'une dizaine d'hectares, l'autre aux Bégudes, qui appartenait à F. d'Aymar, le troisième au Castellet avec un moulin à eau et un autre désaffecté : M de Bourdon, l'autre co-seigneur de Bouc, en était le maître.

Trois quarts de siècle plus tard semblent s'être ajoutés le logis du Nas de Vellut à Campagne (sur un affard de 6,8 ha), les Deux ormes vers Terre Rouge (6,2 ha), la bastide de Montaury sur un affard de près de 12 ha, les logis de Porte Rouge (18,6 ha), de la Croix d'or (800 m² de surface bâtie et un affard de 4,5 ha), Prentiigarde à La Salle (8,54 ha de terre), La Mule à Revenen sur le Grand chemin (10,2 ha), le logis des Trois pigeons (18,5 ha).

Pas de changement notable vers 1770 sinon l'extension de l'emprise foncière du logis de la Croix d'or, la mention du logis de M. d'Albertas (le « pavillon ») en attendant le château qui ne sera d'ailleurs jamais édifié et l'acquisition de la Blégière par l'avocat Barrême.

Sauf erreur dans les relevés le grand moment des bastides semble donc avoir été la seconde moitié du XVII^e siècle, qui a été, comme on le verra, l'époque des grandes opérations foncières des gros propriétaires forains venus d'Aix. Cela nous renvoie au mouvement économique.

LE MOUVEMENT « BAEHRELIEN » DE L'EXPLOITATION DU TERROIR

Les anciens cadastres ne fournissent pas de renseignements quantitatifs sur la production agricole (on a même perdu l'habitude ancienne de comptabiliser les troupeaux). Ils permettent seulement d'entrevoir les variations de superficie. Quant à des comparaisons des valeurs entre les cadastres on ne s'y lancera pas, tant il faudrait corriger des estimations dont on ignore au surplus les fondements réels.

Entre 1627, 1710, 1770 et 1790 la surface exploitée (cultures) et exploitable (incult, bosque, pinède) encadrée s'est accrue : 1 724,36 ha, 1 766,63 ha, 1 837,59 ha et 1 965,19 ha. Dans ce dernier cas l'augmentation est en partie factice puis qu'elle repose dans une proportion inconnue sur l'adjonction des biens privilégiés.

Pendant un peu moins de deux cents ans on a donné ici la préférence aux céréales et à la vigne, la présence de l'olivier, du mûrier, de l'amandier et, sur le tard, des « arbres fruitiers » étant sûre mais réduite à de simples mentions sans aucune sorte d'estimation (sauf, parfois, en 1790). Le jardin et le pré restent des activités marginales. On y ajoutera, sans pouvoir donner aucune

précision, l'élevage (du mouton, du cochon, de la volaille). À côté les mystérieux « bosque » et « incult » (un cadastre précise plusieurs fois qu'il est « saligoulier »). Ils se présentent sous la forme de tâches plus ou moins importantes (267 en 1770) qui occupent une part non négligeable du terroir, 415,8 ha en 1770, 686,8 ha en 1790. Certains secteurs paraissent beaucoup mieux pourvus dans ce domaine : Valcros, Peirefuguette, Portanier, La Salle, Les Moulx, les Trois pigeons, le Pontillaud, peut-être Revenen, la bande méridionale au contact des terroirs de Simiane et de Septèmes. La pinède n'apparaît sous forme significative qu'au XVIII^e siècle, surtout sur la fin : 34,5 ha en 1770, 89 ha en 1790.

Les cadastres fournissent deux pistes pour définir l'évolution : le calcul des superficies et des fréquences d'association.

Premier constat, les céréales seront toujours dominantes mais ne cessent de reculer : 86 % de l'ensemble du terroir (en monoculture ou en association ; 37,4 % si l'on s'en tient à la monoculture) en 1627 ; 71,2 % en 1710 (et 17,6 % pour la monoculture) ; 65,3 % en 1770 (25 % pour la monoculture). On ne peut aller au delà : les experts de 1790 ne donnent pas la surface de la « terre » dans les associations et seule nous reste la monoculture, 16,4 %. Peut-être peut-on contourner la difficulté. Une association jusqu'ici fort peu présente (terre, vigne, pré) devient bien visible, avec évaluation à part du pré. On calcule alors que la rapport pré/ terre, vigne est de l'ordre du quart ou du cinquième, et qu'il est du même ordre que le rapport terre/ vigne dans l'association terre-vigne des vieux cadastres. Tout cela pourrait nous donner pour 1790 une surface céréalière d'environ 800 ha, à comparer aux 1 000 ha de 1770.

Osons alors une hypothèse en matière de production. Les 1800 charges produites en 1778 correspondent à une surface céréalière d'environ 1 204 ha¹⁷. Dans les années 1630 (1 480 ha) la production a pu être de l'ordre des 2 200 charges, les conditions techniques restant stables autant que l'on peut en juger. Pour parvenir à cette époque à l'autosuffisance alimentaire il aurait fallu une population inférieure d'un quart à celle du rapport de l'Intendant Le Bret (toujours en extrapolant à partir des chiffres de 1778). Or les courbes démographiques pour Bouc¹⁸ donnent l'impression d'une poussée sensible, ce qui va dans le sens des calculs de R. Baehrel, comme on l'a déjà vu. Le recours aux cultures spéculatives a donc toujours été une nécessité, ici la vigne, la prairie, peut-être l'olivier et le mûrier. Les cultures maraîchères (le « jardin » des cadastres) ont peut-être joué le même rôle au début du XVII^e et à la fin du XVIII^e siècle.

Comme monoculture la vigne n'est vraiment présente qu'en 1627 (45 parcelles, 18 ha). Sous cette forme elle disparaît presque en 1710. Sa

17. A. D. des Bouches-du-Rhône, C 2352.

18. Francois Xavier EMMANUELLI, *Histoire de la Provence*. Paris, 1980, p. 138.

résurrection commence dans les décennies qui suivent: 1 ha en 1770 (auxquels on pourrait peut-être ajouter les 7 ha d'associations où elle est l'élément dominant), 84 ha en 1790 pour une grosse centaine de parcelles.

Le plus souvent elle est associée aux céréales, au pré, à l'olivier (si le terme «verger» correspond en permanence à cet arbre). Dans ces cas de figure, la progression est sensible. 77 ha dans la combinaison «terre-vigne» en 1627; 182 ha en 1710; mais 121,7 ha en 1770. Nous ignorons les parts respectives de la «terre» et de la «vigne» en 1790, mais on doit se rappeler les progrès de la monoculture. En appliquant la proportion du cinquième évoquée précédemment la vigne dans cette combinaison occuperait 197 ha environ: les chiffres de 1710 seraient retrouvés.

En parcelles spécialisées ou en culture associée l'herbe a toujours été présente dans le terroir: 21,8 ha en 1627; 26.5 en 1710; 48 en 1770; 45.5 en 1790. Croissance régulière avec une accélération quelque part à la fin du XVIII^e siècle.

Pour l'olivier sa place est difficile à mesurer. Le «verger» est rarissime au XVII^e siècle (2,25 ha en 1710). Il devient bien présent à la fin du XVIII^e siècle: 23,9 ha en 1770 (en monoculture. On peut ajouter 18,6 ha pour les formes associées), seulement 6,5 ha en 1790. Quant aux simples mentions sans estimation on ne peut rien en tirer: elles sont 190 dans le cadastre de 1770 (soit 16.5 % des articles), 153 dans la matrice de 1790 (12.4 % des articles).

Les courbes établies par R. Baehrel fournissent la clé générale de l'évolution boucaïne. Le prix du blé a fortement augmenté à la fin du XVI^e siècle, stagné pendant le premier quart du XVII^e, et a connu une nouvelle hausse à partir des années 1625 et jusqu'aux années 1650. Suit une longue période de stabilité relative qu'une nouvelle phase de hausse interrompt vers 1770. Pour le vin, hausse entre 1600 et 1620, longue période de baisse entre les années 1640 et 1720, forte reprise entre 1720 et 1750 puis, en dépit de pics jamais atteints, long palier. Quant aux produits d'origine animale ils n'ont pas connu la même évolution. La viande (et probablement la laine) a augmenté jusque vers 1620, s'est ensuite stabilisée pendant environ trois quarts de siècle pour ensuite ne cesser d'augmenter. Baehrel a osé tenter de dépasser les prix pour cerner la réalité économique en calculant le pouvoir d'achat du vin en blé (qui n'aurait augmenté que jusqu'en 1625 puis entre 1725 et 1755) l'évolution des recettes de la culture du blé (en croissance entre 1635 et 1650, 1700 et 1720 puis après 1755). On le voit, nous croisons les données des cadastres boucaïns.

Les conclusions de R. Baehrel sont fondées sur l'exploitation de nombreuses sources. Dans les cadastres on peut trouver les traces indirectes des mouvements des prix qui ont orienté les décisions des maîtres de la terre en calculant les valeurs moyennes de chaque type de mise en valeur et leurs rapports cadastre par cadastre. La comparaison des résultats obtenus à chaque étape fournit la clé des évolutions spatiales.

Soit l'exemple du cadastre de 1770: la valeur de la « terre » varie de 1 à 4 (et même de 1 à 15 s'il s'agit de terres arrosables), celle de la « vigne » et du « pré » de 1 à 2.5, celle du « verger » de 1 à 10. La plus ou moins grande ouverture de la fourchette traduit la plus ou moins grande hétérogénéité des sols et le degré de soin avec lequel on les a sélectionnés: les céréales viennent partout, la vigne et le pré ont besoin de conditions particulières. On peut aussi comparer les rapports de valeur de 1770 avec ceux de 1710 ou de 1627. En 1627 la charge de vigne vaut 220 % de la charge de terre, 46 % de celle de pré et 92 % de celle de la combinaison terre-vigne. En 1710 la charge de vigne vaut 150 % de celle de terre, 116 % de celle de pré et 133 % de celle de la combinaison terre-vigne. Soixante ans plus tard la charge de vigne vaut 98.7 % de la charge de terre, 38 % de celle de pré, 82 % de celle de la combinaison terre-vigne et 151.4 % de celle de verger. Vingt ans plus tard la base documentaire a changé: ce n'est plus la valeur cadastrale mais le revenu net imposable qu'il faut prendre en considération, et le classement change: du plus grand rapport au plus faible on a le pré, l'association terre-vigne, le jardin, la terre et la vigne. Il paraît donc possible de trouver dans les cadastres l'explication (grossière) des grands traits de l'évolution du terroir.

LES CADASTRES RÉVÉLATEURS DES STRATÉGIES FONCIÈRES

Les tendances lourdes de la conjoncture orientaient les choix de production et les changements étaient lents à se faire sentir: l'agriculture de cette époque était une machine difficile à mettre en mouvement. Il fallait également résoudre un autre problème, celui de la superficie minimale de l'exploitation qui assurait l'autonomie et pouvait permettre d'envisager une politique d'agrandissement. Combien à Bouc étaient-ils pourvus de cette quantité de base? La réponse ne saurait être que minimale: le cadastre ignore en effet les locataires du sol. D'autre part il ne faut pas tenir compte des propriétaires forains qui pouvaient disposer de biens ailleurs

À partir de quelle quantité de terre pouvait-on faire des projets? À la suite de calculs assez complexes R. Baehrel conclut qu'il fallait pour un couple sans enfant cinq à six charges de terre (7 500 à 9 000 m²)¹⁹. On arrive à des résultats voisins en travaillant sur les chiffres de consommation de 1778 et sur le chiffre possible de la population à cette époque²⁰ et sans prendre en compte tous les éléments retenus par l'historien de la croissance provençale: 7 000 m².

Combien de propriétaires boucains disposaient en propre de ce minimum? Le total de chaque tail pouvant comporter de la bosque, de l'incult,

19. René BAEHREL, thèse citée, p. 427 et, plus généralement, p. 356 – 386.

20. François Xavier EMMANUELLI, « Croissance ou déclin? Istres 1711-1817 ». *Provence historique*, fascicule 163, 1991.

du bâti il faut considérer les pourcentages suivant comme un simple ordre de grandeur: 24 % en 1627, 43 % en 1675, 35 % en 1710, 50 % en 1770 et en 1790. On les corrigera par deux observations: ils ne sont pas nombreux ceux qui disposaient de beaucoup plus que le minimum; fermage et métayage pouvaient améliorer la situation. En fait seule une frange des propriétaires à Bouc devait pouvoir envisager une vraie politique foncière et parmi eux les forains citadins tenaient une place majeure.

**Répartition de la propriété foncière à Bouc:
% des propriétaires, % de la surface, % de la valeur**

Année	Bouc			Cabriès			Simiane			Aix			Marseille		
1627	62	72.2	59.9	2.1	1.2	1.7	16	6.3	5.8	11.4	11.9	15.5	3.7	5.3	9.2
1675	68	73.3	64.2	4	1.1	1.6	14	7.8	8.3	6.9	36	21.7	22	1.4	2.9
1710	66	61.7	49.1	3.4	0.3	0.8	19	7.5	7.8	5.8	27	37	3.4	2	4.4
1770	72	69.2	65.5	0.2	0.3	0.3	18	7.2	7.8	4	23.4	27.4	3	2.4	3.9
1790	69	72.9	53.3	1.8	0.4	0.4	21	12.8	9.9	4.6	8.4	24.7	3	3.5	11

On trouve dans les documents cadastraux des renseignements abondants sur les mutations entre 1627 et les années 1740, entre 1770 et 1784, entre 1790 et 1834, sans que nous puissions être assurés qu'ils révèlent toutes les opérations. Ils sont abondants mais peu précis avant le XIX^e siècle. En marge ou en queue de chaque tail sont indiqués le nom du nouveau propriétaire, la date plus ou moins précise de la mutation, parfois la nature de l'acte (vente, donation, désamputation, succession, contrat de mariage, « nouveau bail ») et le notaire qui l'a reçu. C'est avec beaucoup d'hésitation que l'on a écarté les actes concernant des personnes portant le même nom que le propriétaire titulaire du tail (que l'on a supposé gratuits) pour établir cette courbe partielle des mutations publiée en 1991 dont on sait le caractère hypothétique.

Il semblerait que le XVII^e siècle ait été l'époque de la fragmentation maximale de la propriété à Bouc.

Année	Propriétaires	Parcelles	Terre, incult, bois	Bâti
1627	324	1683	1458	225
1675	403	1998		
1710	468	1602	1241	361
1770	416	1421	1097	324
1790	441	1572	1233	339

Premier bilan en 1675, avec 315 parcelles supplémentaires (+19%) et une augmentation de 24 % du nombre des encadastrés. Si l'on considère que 169 des titulaires de 1627 ont disparu, eux ou leurs successeurs directs, et que leurs tails sont passés à des tiers, en totalité ou fragmentés le renouvellement est fort (52 %). Pour les parcelles supplémentaires, 285 résultent de l'éclatement en deux ou trois morceaux de 273 parcelles; 30 pourraient venir d'établissements dans la terre gaste.

Second bilan en 1710. Les effectifs des propriétaires ont de nouveau augmenté (+16%) pendant que 108 titulaires de 1675 (eux ou leurs descendants directs) ont disparu : le renouvellement pourrait donc être moins marqué qu'auparavant (26.8 %). Pourtant le nombre des parcelles a régressé (-396). Le recul pourrait être plus fort : 142 parcelles des 1602 répertoriées résultent de l'éclatement de 134 articles de 1675. Réduction illusoire : le parcellaire a été certainement recomposé

Reconstituer les opérations de tous les propriétaires du XVII^e siècle est presque certainement possible : il ne faut que de la patience et de la méthode, et l'informatique doit pouvoir faciliter les choses, à condition de saisir les données avec une infinie prudence et un contrôle incessant. On se contentera d'observer les entreprises des principaux propriétaires dont le souci prédominant n'était pas toujours aussi économique que celui des notables, paysans et autres artisans de Bouc. Pour les repérer on a retenu empiriquement la barre des 640 écus cadastraux (1920 Lt).

En 1627, ils sont au nombre de 24, six ou sept devant faire certainement leur résidence à Bouc :

Guillaume Blanc (1752 écus), Martin Blanc (1846), Laugier Blanc (1416), J.B.Pontier (2524), enfin Balthazar Gazel, bourgeois (2686) et les frères (?) Guillaume et Antoine Bertet (4552) : presque tous sont des ménagers. Leurs noms traversent la période observée et se retrouveront dans des dénominations de quartier, de bastide, de rue. Un à Simiane, Isnard Ollivier (706) et quatre à Marseille : un juge (1058), un bourgeois (1250), un écuyer (2248) et Antoine d'Aymar commissaire des galères du Levant (984). Tous les autres sont des Aixois, avec une incertitude pour Balthazar de Cipriani, seigneur de Cabriès (4886) : Henri de Séguiran, coseigneur de Bouc, est premier président de la Cour des comptes d'Aix. Mort en 1669 il sera remplacé par son fils Rainaud, mort en 1678, puis, plus tard, par sa fille Madeleine, épouse de Henri Rainaud d'Albertas, premier président de la Cour des comptes en 1707, mort en 1726, père du Jean-Baptiste assassiné le 14 juillet 1790 (6232) ; Jean Honoré de Bourdon, coseigneur de Bouc, n'appartient pas au monde des cours souveraines ; à l'époque il tient une place presque aussi importante que le précédent (3356). La cour des comptes a encore un représentant, F. d'Aymar, mort en 1631 (2678). Deux avocats et un apparenté, qualifié d'écuyer, accentuent encore l'emprise des gens de justice : Jean Joseph Caussan, seigneur de Saint Hilaire (2022), Jean de Blégier (2526) et Honoré de Blégier (2980). Deux orfèvres, les Légier (1052 et 640) et trois

personnages indéterminés, dont la dame de Milhaud, complètent le groupe (1750, 1624 et 904).

Quatre-vingts années plus tard le groupe dominant (toujours défini par la barrière des 640 écus) apparaît comme profondément renouvelé. Il comprend maintenant 29 noms, dont ceux de 14 Boucains, dont les tails vont de 646 écus à 3264. Comme en 1627 c'est un Bertet (François) qui est le mieux pourvu. Tous les autres appartiennent à des familles anciennes qui ont émergé dans le courant du siècle précédent, sauf P. Pontier, du Verger (858 écus): Marcelin Amic (premier d'un groupe familial important au XVIII^e siècle), Jacques Chave, F. Foucard, J. Honnorat, Louis Bourrelly et ses trois fils, J. Paul, Joseph Sauvaire et un sieur David Thoard.

Même renouvellement chez les forains: trois nouveaux pour Marseille, dont Joseph Crouzet-Monteaux dont le nom est encore présent au XVIII^e siècle (entre 1358 et 2366 écus), sept pour Aix en sus de trois « anciens ». Côté aixois les « hoirs de Séguiran » (6314 écus) et Laurent de Bourdon (4252 écus) dominent un groupe où l'on retrouve deux Blégier, maintenant écuyers (Jean, 2748 écus, et Jean-Baptiste, 3404 écus), deux membres de familles des cours souveraines (Esprit de Clapiers, 3010 écus, et le conseiller de Gueidan, 1404), un magistrat de la sénéchaussée (F. de Pigénat, conseiller du roi, lieutenant général et criminel, juge royal, 6188 écus), un écuyer, un avocat et deux bourgeois (entre 672 et 1392 écus).

En 1627 le groupe de tête possédait 43,8 % de la valeur cadastrale. C'est maintenant 62 %. Les Boucains en avaient 27 %; ils dépassent maintenant les 33 %. On peut affiner ces calculs en examinant l'appropriation des bonnes terres (dites, dans les cadastres, « bonnes » ou « meilleures »), 22 % du terroir en 1627 qui deviennent étrangement 4 % en 1710 et 16 % en 1770: deux tiers appartiennent à l'axe féodo-nobiliaire aixois en 1710. En 1627 266 parcelles sont jugées valoir au moins 100 écus (la plupart sont « bonnes » ou « meilleures »): le groupe dominant en détient 36,5 %.

Entre 1627 et 1675 2179 mutations ont été mentionnées, à l'exclusion des successions probables ou sûres, des dotations et des donations. Trente-trois propriétaires ont été particulièrement actifs, dix-huit Boucains (pour des montants compris entre 644 et 1574 écus) dont quatre Pontier, Jean puis J.-F., Michel et J.-F. Bertet, et Marcelin Amic) et dix-sept forains (pour des montants compris entre 674 et 9158 écus) dont un domicilié à Allauch, un autre à Marseille (dans les deux cas les noms se retrouvent abondamment à Bouc). Une fois encore les Aixois se taillent la part du lion. On rencontre ici de nouveaux personnages, un chirurgien, deux bourgeois (entre 674 et 894 écus. Ils acquièrent 23 parcelles), et surtout F. de Pigénat, le plus gros acquéreur de l'époque (9158 écus, 67 parcelles). Loin derrière M. de Séguiran (6048 écus, 35 parcelles); Laurent de Bourdon (4622 écus, 37 parcelles); Esprit Adaoust, avocat, et son fils Laurent, notaire-secrétaire du roi et audencier en la chancellerie de Provence (2151 écus, 36 parcelles; 4428 écus et 83 parcelles); les trois écuyer de Blégier (Esprit, Jean Charles et Jean-

Baptiste, 7 492 écus à eux trois pour 82 parcelles). D'André, conseiller au parlement fait bonne figure dans le lot avec 19 parcelles pour 2 724 écus. Remplaçant la dame de Milhaud, M. de Gueidan avec son unique parcelle et ses 900 écus clôt la liste.

Les chiffres de M. de Séguiran résultent d'une véritable politique foncière, particulièrement active autour des années 1640 pour les acquisitions (184 au total) et des années 1660 pour les cessions (51 au total et au minimum). Nouveau venu sur la scène boucaïne, F. de Pigénat, procureur du roi en la sénéchaussée en 1667 (1643-1717), a pris la suite d'un chanoine du même nom apparemment arrivé à Bouc vers 1650; il était apparenté aux Bourdon par sa mère. La plupart de ses acquisitions datent de 1664.

L'histoire des Adaoust est différente. Le premier à être mentionné, en 1631, Barthélemy, n'a guère été actif. C'est Laurent qui a vraiment édifié les bases foncières de la famille à Bouc: en 1675 il semblerait posséder 83 parcelles, beaucoup ayant été acquises depuis les années 1666. C'est le bilan de 114 achats et de 29 reventes.

On ignore ses liens de parenté avec Sauveur Adaoust, bourgeois, arrivé peut-être en 1629 avec beaucoup d'achats vers 1652-1654, avec un avocat du même nom qui pourrait lui succéder, et avec Esprit Adaoust qui pourrait avoir récupéré une bonne part des biens de Sauveur.

Avec les Blégier on est dans le passé du village. En 1627, Jean, avocat, possède 21 parcelles, et Honoré, écuyer et avocat: 28. Tous deux ont disparu en 1675. Le cadastre de cette année mentionne quatre Blégier, avec 84 parcelles. Rien dans les documents ne permet de distinguer entre les deux premiers, qui achètent beaucoup, particulièrement autour de 1635 (73 acquisitions pour 19 ventes). On les reverra.

On terminera cette revue avec Laurent de Bourdon. Ses premières acquisitions datent de 1637. Elles commencent une série de 43 achats effectués pour leur majorité entre 1662 et 1666, et de 14 ventes (beaucoup dans les années 1650)

Les trente-quatre années qui ont suivi la mise à jour de 1675 paraissent avoir été plus calmes au plan des mutations. Les documents conservent la trace de 948 opérations, avec une seule année agitée (1675) qui en concentre 181. En termes de valeur les Séguiran, les Bourdon, le conseiller de Gueidan ont amélioré leurs positions, la réduction du nombre de parcelles étant très probablement liée à la recomposition du paysage parcellaire par les experts de 1710. Pour les Adaoust, c'est la situation inverse: Laurent, donataire unique d'Esprit en 1686, n'a plus qu'une parcelle valant 168 écus, ayant presque tout vendu dans la dernière décennie; Jean, que l'on ne situe pas dans la galaxie familiale, se trouve à un niveau inférieur. On en dira autant des Blégier, de Balthazar de Cipriani, seigneur de Cabriès, déjà bien amoindri depuis des décennies et d'Esprit de Clapiers bien qu'il ait pris la suite du conseiller d'André en 1682.

Peut-on se fier aux mentions marginales qui fondent les lignes précédentes ? En 1710 Esprit de Clapiers affiche un gain de 286 écus : le bilan de ses opérations foncières saisies au travers des mentions donne 284 2/3 ; pour les Séguiran le gain est de 266 écus alors que selon le bilan des opérations on devrait avoir 1 238. F. de Pigénat a perdu 2 970 écus, mais 111 selon le bilan. Entre 1675 et 1709 le chirurgien J. Fauchet (mort vers 1681) et ses héritiers ont acheté pour 1 368 écus de biens : le cadastre de 1710 leur en attribue 678. Il donne 1 484 écus aux hoirs de F. Foucard alors qu'ils devraient être crédités de 2 628 suivant le bilan. Pour finir, le cas de Philippe Chaudoin, 2 264 écus en 1710. On ignore de quel des douze Chaudoin de 1675 il a pris la suite. Le bilan de ses activités foncières est de 2 254 écus. Conclusion : tel qu'il est tenu le cadastre d'avant la Révolution ne permet pas de reconstituer de manière assurée tout le mouvement des opérations foncières. Il faut se tourner vers les registres de l'enregistrement à partir du XVIII^e siècle, pour autant qu'ils aient été conservés. Sinon, aller à la pêche dans les fonds notariaux.

En 1770 le groupe dominant comporte 23 noms. Pour les découvrir on a fait le tri en utilisant la barre des deux livres-cadastrales (2 000 Lt) qui a paru l'équivalent de celle des trois écus réactualisée selon les observations des commissaires de 1728. La moitié sont des Boucains, l'autre des Aixois. Parmi les premiers ceux de trois nouvelles familles (nouvelles à ce niveau : on les rencontre dans les cadastres précédents) : les Imbert (avec Charles, viguier de Bouc, 4 231 Lt), les Caillol (avec Honoré, charretier, 2 130 Lt), les Pontet ou Poutet (avec Louis, aubergiste, 7 380 Lt). Joseph Gazel, Philippe Girard, Antoine Martin (deux « négociants »), les hoirs de Louis et Blaise Martin, J. et J.F. Paul (deux charretiers), Joseph Gaspard de Jacques Pontier et J. Turq, ménagers, sont compris entre 2 081 et 6 392 Lt. On remarquera que la moitié ont probablement tiré du commerce les ressources nécessaires.

Du côté des sept Aixois, la prépondérance des juristes reste écrasante : quatre avocats (outre Barrême, défunt, 9 051 Lt, Joseph F. Bertet, 5 948 Lt, Garcin, 7 950 Lt et Michel Gibelin, 7 762 Lt), un juriste (M. de Regina, 3 198 Lt) et deux représentants des familles de la Cour des comptes (noble dame Claire Marie-Hélène de Clapiers, épouse de Gueidan, avec 10 930 Lt et Jean-Baptiste d'Albertas qui a absorbé depuis longtemps la coseigneurie et la plus grande partie des biens des Bourdon, 34 975 Lt). Les quatre Marseillais présents sont des « négociants » pour trois d'entre eux (entre 3 316 et 7 056 Lt) ; les Crouzet-Monteaux sont toujours présents (6 780 Lt).

Vingt années encore, et il faut encore changer la barre puisque la matrice prend en compte seulement le revenu net imposable : ce sera le RNI de 150 Lt. Cette fois le groupe dominant s'étoffe : on dispose de 45 noms, quatre ou cinq Marseillais (dont celui du négociant Reymond, qui a racheté La Blégière, au Pontillaud, entre 179 et 956 Lt), deux « négociants » de Simiane (154 et 202 Lt), onze Aixois (J.B. d'Albertas, 434 7 Lt ; les hoirs de

la dame de Clapiers, 1 150 Lt; quatre hommes de loi, c'est-à-dire des avocats : Joseph F. Bertet, 923 Lt; Gibelin père, 795 Lt, et Bartélemy Gibelin, 265 Lt; de Regina, 346 Lt; et cinq autres, dont Catherine Mestre veuve Gail, (c'est la propriétaire de « la Babirole », déjà présente en 1770 et dont le mari, domicilié à Marseille, figure dans la copie de 1768. La bastide est alors située au sous-quartier « les ormes » et pourrait bien être la bastide « les deux ormes » de 1710, sise alors à Terre rouge, autre nom donné au sous-quartier ultérieurement) entre 165 et 346 Lt, et l'imprimeur Emeric David, 414 Lt). Bouc fournit maintenant 28 noms,

À l'exception de la dame di Pietro (686 Lt) il s'agit de vieilles familles boucaines. N'ont pas jusqu'alors atteint ce niveau, sauf erreur, les Benet (J. Baptiste de Valentin, 236 Lt), les Burle (Louis, 195 Lt), les Curet (Gaspard, 259 Lt), les Deleuil (Joseph « lou Sebe », 197 Lt), les Decomis ou Decormis (Silvestre, 208 Lt), les Giloux (Jean, 150 Lt), les Gide (Jean François et Joseph, 150 et 159 Lt), les Lion (Jean Baptiste, 298 Lt), les Roux (Antoine, 166 Lt) et les Sause (Pierre Joseph, 221 Lt). Tous les autres ont déjà appartenu au sommet de la hiérarchie des propriétaires. Ceci dit-on notera l'écart des revenus fonciers, entre 150 et 552 Lt, qui met les Boucains en position honorable, et le nombre des « négociants » (10) : ceux-ci se situent dans la tranche de 150-300 Lt. L'emprise des forains est toujours importante, mais la montée en puissance des ménagers (dont sont probablement issus nos « négociants ») paraît évidente.

Peut-on vraiment comparer des pourcentages fondés, les uns sur la valeur cadastrale des biens, les autres sur leur RNI ? En se livrant à cet exercice on arrive à établir que le groupe dominant, qui possédait en 1770 43 % de la valeur cadastrale totale se trouve générer en 1790 presque 57 % du RNI : les mêmes pourcentages calculés pour les propriétaires individuels donnent la même impression d'une richesse accrue pendant ces vingt années : JB. d'Albertas +70 %, Claire de Clapiers +47%, Joseph F. Bertet +117%, Michel Gibelin +43 % (augmentation peut-être illusoire dans ce cas : la valeur de son tail était réduite de presque 50 % par la déduction d'une cense due à l'abbaye de Saint Victor), Regina +52 %. On obtient le plus souvent des résultats de même tendance, si les chiffres sont nettement plus faibles, lorsque l'on examine la situation des Boucains que l'on réussit à identifier. Le règne de Louis XVI aurait-il particulièrement favorable aux plus aisés parmi les propriétaires d'Albertas ?

Au-delà de 1790 il faut changer son regard sur les encadastrés de Bouc. Le « livre des mutations » conservé fournit un ensemble d'actes dont on ne sait si la liste est exhaustive et pour lesquels il faut noter parfois des lacunes dans les précisions. Ils sont au nombre de 1 253. Parmi eux 780 ventes, dont les dates sont inconnues pour 200. On y relève la faible place des forains et des concentrations des opérations sous Napoléon (29 %) et la Restauration (60 %). À cette époque disparaissent les Clapiers (leur domaine est vendu par

lots entre 1816 et 1828), les Regina (en 1824). Avant eux Joseph F. Bertet a dû mourir à la fin de l'Empire et ses biens ont été dispersés. En compensation est apparue une nouvelle étoile au firmament foncier de Bouc, celle du négociant marseillais Marc Antoine Aillaud acquéreur de treize parcelles probablement contiguës du côté de Malbergue pour un RNI de 368 francs, tandis que les d'Albertas arrondissent leur propriété avec une vingtaine d'acquisitions du côté des Trois pigeons ou de Revenen, la plupart dans les années 1820, au temps du vicomte Alfred.

LA STRUCTURATION INACHEVÉE DE L'ESPACE RURAL PAR LA PROPRIÉTÉ FÉODO-NOBILIAIRE AIXOISE

Les plans cadastraux des XIX^e et XX^e siècles visualisent l'emprise humaine sur le terroir. Auparavant, mis à part les plans terriers (rares et très localisés), l'écriture remplaçait le dessinateur et enregistrait de manière plus ou moins rigoureuse les divers types possibles de confronts de chaque parcelle et sa situation dans un quartier qui était plus une vague appellation qu'un territoire bien défini. Il serait évidemment tentant, à Bouc, de partir du plan cadastral de 1834 et de la matrice de 1790 pour remonter dans le temps et dresser une succession de plans cadastraux pour les XVII^e et XVIII^e siècles. La chose serait possible même sans ordinateur, mais beaucoup plus longue. Malheureusement on a supprimé en 1834 deux des sept sections de 1790 (utilisées dans le livre des mutations) et on a refait la numérotation des parcelles. Pour compliquer les choses entre 1790 et 1834 263 nouvelles parcelles (nées de la subdivision de 107 parcelles) ont pu être ajoutées aux 1572 de 1790. Sur ce qui s'est passé entre 1770 et 1790 nous ignorons quasiment tout : les mentions en marge des tails s'arrêtent pratiquement dès 1775. À ce moment 94 mutations ont été signalées (donnant naissance à 18 ou 19 nouvelles parcelles), ce qui donne une moyenne annuelle du même ordre que pour la période 1710-1746. Une extrapolation purement mathématique conduirait à 1600 mutations pour 1710-1790 et à 300 créations : c'est absolument invérifiable. Mais cela donne une idée de l'obstacle à vaincre. Le plan de 1834 doit-il être jeté aux oubliettes pour autant ? Le traitement des données quantitatives quartier par quartier et cadastre par cadastre qui a été réalisé mais qui n'a pas été présenté ici en tant que tel pourrait faire penser à l'existence multiséculaire d'homogénéités dimensionnelles, que le plan de 1834 traduirait d'une certaine manière.

Il faut donc renoncer à ressusciter le terroir et son évolution. Une démarche beaucoup moins ambitieuse sera tentée, saisir les grandes lignes de l'implantation aixoise et d'un possible projet de constitution d'un grand domaine à travers les acquisitions des Bourdon, des Séguiran, des Albertas qui se sont fondues au début du XVIII^e sans que le dernier seigneur de Bouc parvienne à homogénéiser parfaitement l'espace dans lequel ses propriétés s'inséraient et qui aurait pu devenir un vaste domaine à l'ouest du terroir,

entre Aix, Cabriès, le Grand Vallat (la maire de Simiane, et peut-être la maire de Jussiou des vieux cadastres) et le village.

Jusqu'en 1711 les Bourdon ont été co-seigneurs de Bouc. Ils ont en 1627 16 parcelles (valant les 2/3 du tail des Séguiran), 53 en 1675 (même proportion), 26 en 1710 (même proportion). Comme les Séguiran ils paraissent avoir davantage acheté que vendu. Le centre de leurs possessions se situe sur le Grand chemin où est édifié leur « logis » du Castellet, qui comporte un moulin à eau et un autre désaffecté, plus quatre parcelles couvrant 12 ha (dont 5.5 de céréales, 2.4 de vigne, 0.5 de pré et 3.5 de bosque). Quatre autres sont de l'autre côté du village (Aimouert, Malbergue, l'Escaillon). En 1710, le total de leur tail se monte à 33 livres cadastrales alors que, selon le bilan de leurs opérations tiré des mentions en marge, ce devrait être 23. On ne peut écarter l'hypothèse d'un sous-enregistrement des acquisitions après 1675 car, à cette date, vente et acquisitions s'annulaient quasiment. On peut également considérer que, entre 1627 et 1710, la surface cultivée a augmenté de 95 %, et sa valeur de 90.5 %. La valeur des constructions restant la même, soit l'équivalent de 10 livres cadastrales, il faut en conclure que c'est l'achat de terres agricoles et surtout la réorientation culturelle qui a valorisé le tail : c'est en effet la forte poussée de l'association terre-vigne (+21% en surface, + 22% en valeur) et surtout celle de la prairie (+550 % et +300%) qui sont responsables de son augmentation, et il n'est peut-être pas nécessaire de s'attacher à cette hypothèse. Ce qui se passe chez les Séguiran va dans ce sens : leur tail a augmenté de 17 % en valeur alors que la superficie ne variait que de 1 % : dans leur tail la vigne a doublé en surface, le pré a gagné 9 % et le jardin fait une timide apparition. C'est la combinaison terre-pré qui tire le tail vers le haut. Si la géographie des implantations est restée la même, on note de nombreux changements.

Dans le tènement du logis le jardin est passé de 3 800 m² à 1 200, sans doute au profit de la prairie passée de 1 350 à 5 500 m², et la terre et vigne a disparu. Le vieux moulin se trouve maintenant dans une parcelle de 5,5 ha combinant une bosque clôturée de 4 ha, « au sommet » de laquelle se trouve le bâtiment, un pré, une terre céréalière. Dans les confronts, une terre et vigne « de l'allivrement » qui doit être la terre, vigne, amandiers appelée « les plantiers » qui jouxte le moulin à eau et qui couvre un peu plus de 3 ha. En 1627 elle était de 1,5 ha. A-t-elle absorbé l'une des deux parcelles de terre qui se trouvaient par là ? La terre « devant le logis », « traversée par le chemin « sallier », est toujours là, avec une surface accrue de 5 % et une valeur augmentée de 568 %. Remarquons qu'elle était jugée « médiocre » en 1627. Au sud est, collée à la bosque, une terre et vigne de 0,9 ha, légèrement agrandie par rapport à la situation initiale (à La Roquette). Au sud ouest une nouveauté, une grande parcelle de 12 ha aux deux tiers couverte de bosque, qui est en fait contiguë à l'ensemble du Castellet dont elle ne paraît séparée que par le Grand chemin.

Extension également vers l'ouest / nord ouest, vers Jussiou et Milane avec quatre parcelles jointives calées sur le chemin de Calas, dont « la grande terre » (9,8 ha de céréales et de prairie) et « le moulin Sonailhe » (6 ha de céréales). Les deux autres sont surtout céréaliers (7 et 1,2 ha).

Les Bourdon sont toujours présents de l'autre côté du village, mais un glissement vers le sud semble avoir été opéré. Ils possèdent maintenant trois parcelles à La Palun, probablement très proches et facilement arrosables (elles touchent au béal du moulin des Bourdon et aux maires de Simiane et de Siège), 4,6 ha en tout. La parcelle autrefois possédée Sous le crêt est toujours présente mais amaigrie (-19 %) et dévalorisée (-43 %). La dévalorisation pourrait n'être qu'apparente : une note en marge précise qu'un tiers est classé « noble ».

Ainsi sont posés les trois principes fondamentaux que l'on va retrouver chez les Séguiran : concentration des propriétés ; glissement vers l'axe du Grand chemin (qui n'a pas toujours suivi le tracé qu'on lui connaît en 1834) et les facilités d'irrigation offertes par la branche occidentale de la maire de Simiane (le Grand Vallat actuel), ses affluents et le béal du moulin du Pont de Bouc. ; installation dans le secteur boisé du nord-est (les Bourdon y ont acquis un affard de terre culte inculte et vigne avec bastidon « dirupt » aux Vaulx, 4,9 ha contigus à une Terre inculte et bosque des Séguiran).

Toutes ces terres seront récupérées. en 1711 par M. d'Albertas, qui ne laissera échapper que deux coins de terre inculte complantée d'amandiers au-dessus du béal du moulin.

Au départ les Séguiran possédaient un ensemble de « bonnes » parcelles sises à Tartuguière et à Regallon et commandées par une grande bastide (la Petite bastide ? La Babiolo ?) et quelques terres à Plan de campagne (4,5 ha), à Cougnau et à Roussillon (donc non loin de Regallon). L'active politique d'achats et de ventes menée au XVII^e siècle a conduit au redéploiement foncier dont témoigne le cadastre de 1710 : le domaine foncier est concentré dans le nord-ouest et le nord du terroir, à Revenen et Jollian Marin, aux Trois pigeons et dans le secteur de la Pourraque et du Serry (entre le Grand chemin et le village).

D'abord neuf parcelles de terres diverses, de bosque, de vignes, de pré, de pinèdes, contiguës dans huit cas, la neuvième étant fort proche. Elles se trouvent dans le secteur chemin de Saint Hilaire / Grand chemin d'Aix, c'est-à-dire quelles jouxtent d'autres terres des Séguiran dans le terroir d'Aix. Leur autre caractéristique est la présence de deux logis importants, ceux de la Mule et des Trois pigeons.

Non loin de là un quatuor de terres, dont trois sont jointives, la quatrième étant accolée au tènement de la Mule. Les trois autres enserrant une pinède de 8,5 ha. Encore une zone bien arrosée : c'est le secteur du chemin de la fontaine et de Castillonny.

Encore plus au sud et toujours à proximité du Grand chemin les quatre parcelles du logis de la Croix d'or, reliées à celles de Revenen et adossées à la muraille du parc seigneurial (où seront créés plus tard les jardins à la française), un bloc d'environ 11 ha.

Le reste compte peu; un coin de terre à Malbergue, trois petites au village. Il faut cependant faire une place à part à un moulin à vent construit près de la chapelle de Notre dame d'Espérance (160 écus), le seul des moulins des Séguiran à être encadré, et l'affard de terre, vigne et bosque dit « Corsègue, aux Voulx, à côté de l'affard de M. de Bourdon, 7,7 ha.

Un an après la réception du cadastre de 1710 l'essentiel des biens des Bourdon passe dans les mains des Albertas. Dans les décennies qui suivent ils poursuivent une politique d'achat que l'on devine à travers les mentions marginales du document de 1710 et dans l'extrême confusion de la mise à jour de 1768 où l'on pense pouvoir percevoir 27 acquisitions. La mise à plat du cadastre en 1770 conduit à une refonte généralisée qui ne facilite pas la tâche.

En 1770 se vérifie l'application des principes précédemment dégagés, et il n'y a pas de grande nouveauté perceptible dans l'analyse des 31 nouvelles parcelles. À Peirefuguetta l'achat de plusieurs parcelles jointives d'incult et de bosque à l'immédiat sud de Corsègue a conduit à la création de l'Enclos du serraire, 71 ha. Aux Trois pigeons est apparue une troisième parcelle et les orientations de la mise en valeur ont quelque peu changé: l'hectare et demi de vigne et les 400 m² de jardin ont disparu au profit (?) en partie de la prairie irriguée (0,8 ha), la bosque est passée de 54,5 à 53,2 ha, les céréales de 16,6 à 8 ha. Et la valeur totale de l'allivrement est passée de 4 500 Lt à 3 730

Juste au sud des Trois pigeons le bloc de ce qui sera en 1790 la partie septentrionale de la section D dite du Serry On y voit le tènement de la Mule, une « terre, vigne, verger incult » de 4,6 ha à Castillon; un petit verger de 0,23 ha aux Pluechs; enfin, une glacière. La pinède incluse dans les parcelles atteint presque 9 ha. La Mule, à cheval sur le grand chemin du côté de Revenen mérite une particulière attention. Les Albertas ont trouvé dans la succession des Séguiran quatre parcelles jointives formant le tènement d'un « logis » et couvrant 6,2 ha où les céréales occupaient plus de 6 ha, avec un peu d'herbe et de vigne. Encore visibles en 1768 elles ont disparu deux ans plus tard. On en voit maintenant cinq. D'abord une parcelle qui en 1710 appartenait à Philippe Chaudouin et qui collait aux quatre (« la parisienne »). Entre 1768 et 1770 elle a perdu 6,4 % de sa superficie et accru sa valeur de 46,8 % ! Pour les quatre autres, toujours jointives, elles ont peu à voir avec celles de 1710 (3,5 ha): le logis est devenu cabaret (320 m²), avec « loge à cochons », régales, sol d'un ancien chemin et terre ensemencée en céréales (5,5 ha), et la surface totale a presque quadruplé, comme celle de la vigne (0,4 ha). L'herbe a disparu. Presque tout est en céréales (12,7 ha).

Troisième bloc, celui de la Croix d'or ou des Bégudes et de San Bacqui. Dans le pseudo-cadastre de 1768 il comprend sept parcelles, dont trois ache-

tées depuis 1710 (deux, alors réunies, ont appartenu aux Pigénat). Deux ans plus tard il n'y en a plus que trois : il y a eu redécoupages, fusions, pertes en valeur totale (-20 %), gains en surface totale (-30 %). Maintenant une parcelle de 15 ha rassemble les bâtiments séparés précédemment : un « pavillon » (legs possible du précédent propriétaire, un certain Jean Honnorat qui avait acquis le terrain de F. de Pigénat), une remise et régales, un Bureau des Fermes royales, un cabaret (auberge ?) à l'enseigne du « Loup rampant », une écurie, une remise (transformation d'une écurie). Tout autour, des « allées pour l'agrément », 8,5 ha de céréales et 3,5 ha de prés. Les deux autres parcelles (3,8 ha) sont en céréales et vigne. Le bloc a changé depuis 1710, dans le bâti comme dans l'exploitation (progression des céréales, apparition de la vigne au détriment de l'herbe).

Quatrième bloc, le secteur du Pont de Bouc/Albertas, appelé jusqu'en 1768 Castellet ou Petit Castellet). Le nombre de parcelles, cinq, est identique, mais entre 1768 et 1770 la superficie totale a régressé de 21 % et la valeur totale de 28 %. Les deux principales pèsent presque toujours autant (2,5 et 5,3 ha) mais elles ont été remodelées. La plus grande (beaucoup de bosque, des céréales, de l'herbe) englobe un castellet de 80 m² sorti de l'autre parcelle (il pourrait s'agir du « logis » de 1768, du cabaret signalé dans un confront, probablement celui du « Cheval blanc » dont relevait la « grande terre » de Jussiou). Avec lui un jas et une paillière et une vaste aire de 1 200 m². L'autre n'est qu'une garenne, un jardin et une prairie. Deux autres parcelles de 0,5 et 0,8 ha sont restées identiques : elles portent des céréales et de l'herbe. La cinquième (0,6 ha) est le fantôme d'une « terre et vigne » de 3,1 ha (en 1710).

L'implantation à Revenen, Jussiou, la Faligoulière, les Molières/Milanne, derrière la Mule et San Bacqui, a subi d'importantes modifications. En 1710 les Séguiran y possédaient trois parcelles (3,5 ha) et, tout à côté, à la Roquette et à la Reynardière, les Bourdon en avaient deux (1 et 12 ha). Les Albertas les ont conservées, se contentant d'ajouter une parcelle de 1,5 ha (à Fontfrège) et de faire disparaître les vignes initialement présentes. Ils ont accru le lot de Revenen de quinze parcelles venues du tail des Bourdon, et parmi elles la « grande terre » (9,7 ha) et le « moulin Sonailhe » (5,9 ha), celle-ci étant ultérieurement vendue. Dans le cadastre de 1770 la « grande terre » reste à part. Les seize autres sont regroupées en une seule parcelle de 18,3 ha, surface identique à la somme des surfaces de 1768. La place de la vigne ne change guère (1,7 ha, perte de 2,8 %), le pré sec fait une petite apparition (0,8 ha). En valeur totale on note un recul sensible : -14 % par rapport à 1768 ou 1710.

Pour conclure sur ce point, une question : la grande bastide dite « La Blégière », au Pontillaud, aurait dû intéresser les Albertas, avec ses 14 ha. Elle ne leur a jamais appartenu, étant passée des mains des Blégier à celles de l'avocat Barrème puis à celle du négociant marseillais F. Joseph Reimond. Voisin de la bastide était le « moulin Sonailhe ».

Quant au reste du terroir, les Albertas s'y sont peu intéressés. Trois parcelles céréalières paraissent avoir été acquises à La Palun entre 1710 et 1768 : elles manquent en 1770. Que sont les trois « vergers » du village en 1770, 1,5 ha en tout ? Avec des mesures différentes il pourrait s'agir de deux parcelles de 1710, mais agrandies (+275 % et +11 %) et bien revalorisées (+1566 % et +175 %). Si l'on suppose que l'une des deux résulte de la fusion de deux « terres » de 1710 les variations seraient alors de -10 % en surface (une correction ?) et de +90% en valeur.

Comme les Bourdon, les Blégier ont traversé le XVII^e siècle et disparu au début du XVIII^e. Il s'agit d'une dynastie d'avocats agrégés à la noblesse par usurpation des qualifications nobiliaires, condamnés comme faux-nobles en 1697 et maintenus par ordonnance de l'Intendant en 1706²¹. Plusieurs Blégier figurent dans les cadastres de 1627 et 1675, et il n'est pas facile d'établir leurs liens familiaux : en 1710 on connaît un Jean (trois parcelles valant 2748 écus) et un Jean Baptiste (onze parcelles pour 3404 écus). En 1627 Honoré se trouve propriétaire de 28 parcelles valant 2980 écus, Jean de 21 parcelles valant 2522 écus. Au second semblent avoir succédé Esprit puis Jean, qui cumulent 76 acquisitions et 14 ventes. Le Jean Baptiste de 1710 pourrait être le descendant de Honoré. Si la supposition se vérifiait les deux tails initiaux auraient progressé.

Les deux branches ont réalisé les deux types d'implantation qui pouvaient se présenter à l'esprit des riches Aixois à la recherche du bon investissement, la terre et l'eau. En 1627 Jean est installé dans le cinquième nord-ouest (le Pontillaud, Jussiou, la Faligoulière, les Périers ; onze parcelles) avec deux autres terres en face, au pied du village, et une autre, à Malbergue. Le tail de son descendant Jean-Baptiste révèle un glissement prononcé vers le sud du terroir, vers les quartiers de Louide / Sous le crêt, de l'Hort dou casteou, de Roussillon et du pas de Siège. Ses propriétés comprennent une grande bastide à Roussillon, que les cadastres désignent : la bastide des Blégier, avec fontaine, pigeonnier, 22 ha de terre céréalière, presque 2 ha de pré et de pradelle (il en possède trois autres ha dans le secteur, en trois morceaux), des coussoux incultes non définis dans le document. Il y a encore un moulin à eau avec une parcelle de 3,2 ha presque entièrement consacrée à la prairie. Ajoutons un moulin à vent près de la chapelle Sainte Anne sur le flanc nord du village. Le tout passera à honoré d'Estienne-Blégier puis, en 1737 à sa veuve Anne de Cancéris et à Antoine d'Estienne-Blégier.

Ce sont les descendants du Jean de 1627 qui ont maintenu l'accrochage dans le nord-ouest. En 1710 il possède au Pontillaud une grande bastide avec pigeonnier, fontaine, réservoir et écurie, et 36 ha en trois parcelles. Les cadastres l'appelleront « la Blégière ». Le tout passera à noble Louis Leblanc,

21. François Paul BLANC, *Origine des familles provençales maintenues dans le second ordre sous le règne de Louis XIV*. Dictionnaire généalogique. Thèse de droit, Aix 1971, p. 112.

chevalier de Saint Louis, à une date indéterminée. On la retrouve en 1768 dans le tail de l'avocat Barrème, un peu plus petite (-2 %) et nettement revalorisée (+19.7%) : les deux plus petites parcelles de 1710 n'ont absolument pas changé L'avocat a agrandi le bloc foncier en y adjoignant quatre petites « terre et vigne » qui le mettent au contact direct des terres de M. d'Albertas (au Pontillaud et à Jollian Marin) et deux autres de même nature au Petit castellet.

Ainsi le schéma stratégique précédemment évoqué a-t-il trouvé une nouvelle application. On peut le vérifier encore chez le conseiller à la Cour des comptes F. d'Aymar (1574-1631) puis son fils le « général » (trésorier de France) Gaspard (1599-1685), possessionnés à la Croix d'or (où se trouvait leur logis), à Revenen (près du logis), à Jussiou, au Pontillaud ; entre le village et la Croix d'or ; à Peirefuguette. Ou encore dans la masse d'acquisitions d'un parent des Blégier, F. de Pigénat : le maître de « la petite bastide » était à la tête de deux ensembles fonciers à Tartuguière (8 parcelles autour de la bastide) et le long du Grand chemin entre la Croix d'or et les Périers (6 parcelles). C'était la synthèse des Blégier.

On considérera, pour terminer, le comportement d'un homme de la terre authentique, boucain de surcroît, Philippe Chaudouin et son fils Pierre. Philippe ne figure pas dans les taillables de 1675 mais il se révèle un acheteur actif dans les dernières décennies du XVII^e siècle. On perd la trace du fils au siècle suivant : le cadastre de 1768 ne mentionne aucun « fils de Pierre ». et il faut donc se contenter de la photographie foncière de 1710. Ils ont alors respectivement 21 et 14 parcelles (754 et 768 écus). Pour le premier, c'est la dispersion entre le village (deux maisons et une partie d'une troisième, un jas avec aire et paillière), le chemin du village à la Croix d'or (trois), le secteur humide au sud du village, les Périers. Il n'a qu'une parcelle importante, cette « parisienne » déjà rencontrée, qui sera cédée à M^{me} d'Albertas. Le fils suit le père : une maison avec cloaque au village, un jas « dernier les chapelles », deux parcelles aux Moussoux et à Mauret (chemin de Bouc à Aix), six entre le « pas de Gaillarde » (sous le crêt) et Malbergue... etc. Pas de préférence culturelle marquée : le père et le fils s'adaptent à leurs terres, ils font un peu de tout.

CONCLUSION

Au terme de ce long voyage dans les vieux cadastres certains points paraissent s'imposer La source cadastrale s'avère un instrument complexe, à manipuler avec la plus extrême prudence. En dépit de ses nombreuses faiblesses elle est précieuse en matière d'histoire agraire, en matière de recherche conjoncturelle, pour l'histoire sociale et plus particulièrement celle des familles. Mais elle ne peut permettre de se passer du recours aux registres paroissiaux ou aux actes notariés

La confection du cadastre, son contenu même, amènent à s'interroger sur les rapports entretenus par nos prédécesseurs avec la fiscalité. En deux cents ans le village a spontanément révisé trois fois son cadastre, et encore : la réforme de 1710 a été lancée par les démarches d'un forain et ne s'est pas faite sans difficulté. Pourquoi d'ailleurs cette démarche ? Plus que à la confusion où était tombée la mise à jour de 1675 il faut peut-être songer à l'événement arrivé en 1698, le réaffouagement général de la province qui avait triplé le pourcentage du village dans la répartition générale²², ce qui ne pouvait que pousser à la révision des bases de la répartition fiscale. Entre 1627 et 1710 on n'a pas jugé bon de refaire l'estimation des biens, et la répartition de l'impôt s'est faite sur la base d'un arpentage et d'une estimation uniques, pendant que dans la Provence des vigueries l'impôt décuplait (en valeur nominale) et que les prix des principaux produits agricoles connaissaient des évolutions variables. On peut s'étonner que ni les intéressés, ni les communautés voisines (car l'affouagement général de la province, qui permettait d'établir la part de chacune, reposait sur les cadastres locaux, ce qui explique l'enquête de 1728), ni le pouvoir central ne semblent s'être préoccupés de cette étrange situation. Entre 1710 et 1770 la pression fiscale a augmenté d'un tiers (mais par rapport à un sommet vertigineux. Si l'on se réfère à l'année 1725 l'augmentation a dépassé les 100 %) mais le contexte est peut-être différent de celui du siècle précédent : on ne cesse de réclamer un réaffouagement général de la province, auquel les notables de l'Assemblée générale des communautés ou de la Procure du Pays ne se résoudront finalement jamais (le pays a connu trois réaffouagements, deux sous Louis XIV et un au début du règne de Louis XV). Le malaise fiscal autant que l'obscurité où était tombé le cadastre expliquent peut-être la décision et son exécution rapide. On peut se demander aussi si le souhait du pouvoir royal d'un encadrement général du royaume, exprimé dans les années 1760 (et victorieusement combattu en Provence), n'a pas pu pousser ici ou là les notables à faire un geste de bonne volonté. La matrice de 1790 a pu être réalisée (dans des conditions que nous ignorons) par ce que prévalaient de nouveaux principes de gouvernement, fondamentalement niveleurs.

Quel était le poids réel de l'impôt sur les campagnes provençales, sur les revenus monétaires familiaux ? Il n'est pas possible de répondre à la question.

22. Le réaffouagement général de 1698 pose un problème général. La part de Bouc y passe de un « feu » fiscal à trois. Le village y est estimé valoir 915 livres cadastrales (A.D. Bouches du Rhône C 118), ce qui n'est pas loin de mes propres calculs pour 1675 : 916 livres cadastrales 3 quarterons et 1.5 once. Ces 916 livres sont l'équivalent de 352 068 livres tournois, ce qui met le feu à 117 156 livres tournois. Or, les textes du second XVIII^e répètent que le « feu » vaut 50 000 livres tournois. Si cette estimation vaut en 1698 cela signifierait que l'estimation en « feux » résultait d'opérations qui nous échappent et qu'il est encore moins possible de fonder le calcul économique sur les valeurs fiscales. Or l'estimation globale de la province dans le dernier réaffouagement général (1731) est voisine de celle de 1698, qui n'était pas éloignée de celle de 1665, et cette relative homogénéité pourrait faire pencher en faveur d'un traitement particulier des informations transmises par les communautés.

Mais regardons encore une fois nos différents cadastres, en laissant de côté la matrice de 1790 et en se rappelant qu'il faudrait pouvoir intégrer dans ces chiffres de valeur totale la dévaluation de la livre-tournois: en 1627 la valeur globale des terres encadrées est estimée à 363 396 Lt; en 1675, bizarrement, à 352 068 Lt; en 1710, à 357 969 Lt; en 1770, enfin, à 340 689 Lt. On ne comprend pas et on se rappelle que le réaffouagement de 1731 avait, lui aussi, enregistré une réduction de la valeur globale du territoire provincial. On se prend à rêver: et si l'ancien cadastre n'avait pas finalement eu une double finalité: permettre la répartition convenable de l'impôt entre les propriétaires du lieu, protéger les mêmes propriétaires contre un État de plus en plus prédateur? Il aurait alors finalement eu la même fonction que ce «paiement en corps de communauté» assis sur l'impôt indirect (la reve) auxquels tenaient tant les notables citadins, les représentants de la province, le parlement de Provence, avec l'appui sans faille de l'Intendant de la généralité d'Aix. La levée de boucliers contre les projets royaux se comprendrait alors aisément.

On peut donc encore une fois s'interroger sur le progrès réalisé il y a bientôt deux cent vingt ans en matière fiscale.

Marcel F.-X. EMMANUELLI

*
* *

ANNEXE L

La société des propriétaires de Bouc-Albertas en 1770 et 1790

À partir de 1770 les documents donnent en nombre suffisant des renseignements sur les professions des propriétaires. Ils ne sont pas toujours clairs au-delà de 1790, époque à partir de laquelle on voit parfois (heureusement très rarement) un individu gratifié en même temps de deux, voire trois ou quatre qualités. Les imposés professionnellement indéfinis ont presque toujours des terres de faible valeur, ce qui fait penser à des paysans, « travailleurs » ou « ménagers », on ne sait : ces deux termes ne paraissent pas avoir de vraie définition économique, pas plus que celui de « négociant » qu'il faut ici presque toujours traduire par celui de commerçant. On a tenté de distinguer, en 1770, par une barrière foncière et par deux barrières financières, en 1790 par deux barrières financières, ceux qui avec leurs propriétés à Bouc-Albertas pouvaient avoir atteint le seuil d'autonomie et ceux qui pouvaient disposer de quelques moyens supplémentaires.

*

* *

A) 1770: 272 propriétaires définis en termes professionnels, dont 116 sont étrangers à la paysannerie.

Qualités	Nombre total	Barrière: 3,2 ha	Barrière: 500 Lt	Barrière: 1000 Lt
Ménager	67	38	23	22
Travailleur	89	14	14	1
Berger	6	2	1	1
Prêtre	1	1		1
Chapellenie	1			
Ab. St Victor	1			
Bourgeois	4	2	2	1
Notaire	2	1		1
Avocat	4	4		4
Boulangier	8	2	2	
Charcutier	1			
Boucher	1			
Meunier	3	2	1	1
Négociant	34	21	7	20
Aubergiste	2	1		1
Hôte	2			1
Charretier	4	2		3
Bastier	1			
Maçon	5		1	
Menuisier	1			
M ^{al} ferrant	3	2	1	1
Tisserand	1			
Teinturier	2			
Cordonnier	8		2	
Tailleur	2	1	1	
Tonnelier	1			
Cuisinier	1			
Emballeur	2			
Portefaix	2			
Gabelier	1			

B) 1790: 253 propriétaires identifiés sur le plan professionnel, dont 92 étrangers à la paysannerie

Qualités	Nombre total	Barrière des 60 Lt	Barrière des 110 Lt
Cultivateur Travailleur	34	3	2
Ménager	51	7	1
Jardinier	74	42	20
Berger	2	1	1
Prêtre	1		
Ermite	1		
Bourgeois	6	1	3
Notaire	3	1	
Homme de loi	3		3
Charcutier	2		
Boucher	1		
Boulangier	5	3	
Meunier	1		
Négociant	30	5	15
Charretier	2	2	1
Voiturier	3		
Aubergiste	5	3	2
Menuisier	1		
Maçon	3	1	
Teinturier	1		
Tailleur	2		
Cordonnier	2		
M ^{al} ferrant	1		1
Serrurier	1		
Capitaine	1		
Postillon	2		
Valet de ville	1		
Imprimeur (aixois)	1		
Mâitre de poste	1	1	
Paux propr. Forains	6		6
Non identifiés	31	21	10

ANNEXE 2

Les repères du terroir de Bouc-Albertas (fig 1)

a) Quartiers et sous-quartiers, du nord au sud et d'est en ouest. (localisation approximative):

A	Aimouert	Pe	Peirefuguette
BR	Baou rous	Pg	Prentigarde
C	Le crêt	Pi	Pibou
Ca	Campagne	PM	Plan marseillais
CB	Collet blanc	Po	Pontillaud
Co	Cougnau	Pou	Pourraque
CO	La croix d'or	Pt	Portanier
Cy	Le Carry	PR	Porte rouge
E	L'Escaillon	R	Regallon
ff	Font Freige	Re	Revenen
G	Gratianne	Ro	Roussillon
J	Jussiou	S	Le Serry
lo	Les ormes	SB	San Bacqui
LS	La Salle	Si	Siège
M	Malbergue	So	Sousquière
Mi	Milane	SV	Sauvecanne
Mo	Montaury	T	Tartuguière
Mx	Les moulx, La colle	V	Le verger
3 P	Les trois pigeons	Va	Valcros
P	Les périers	Vi	Violési
Pa	La palun	Vx	Les vaulx

b) Maire, fossé, vallon, béal de moulin: I: maire de la Pourraque; II: maire de Gratianne; III: maire de Simiane; IV: maire de la Treille (?); V: maire de Sousquière; VI: maire de Merlanson.

c) chemins: 1 / 1 Grand chemin de Marseille à Aix

1 / 6 / 8 carraire arlésienne

2 / 2 ch. de Saint Hilaire à Bouc

3 / 3 ch. de Berre à Gardanne, dit chemin sallier

4 / 4 ch. de Cabriès à Bouc

5 / 5 ch. de Cabriès à Gardanne dit carraire arlésienne ou des troupeaux d'Arles

6 / 6 ch. de Cabriès à Gardanne

7 / 7 carraire

1 / 8 / 8 ch. de Marseille à Gardanne

9 / ch. de Bouc à Mimet

11 / 11 ch. d'Aix à Simiane

12 / 12 ch. de Bouc à Gardanne

13 / ch. de la Croix d'or

14 / ch. de Bouc à Aix

15 / Petit ch. de Bouc à Aix

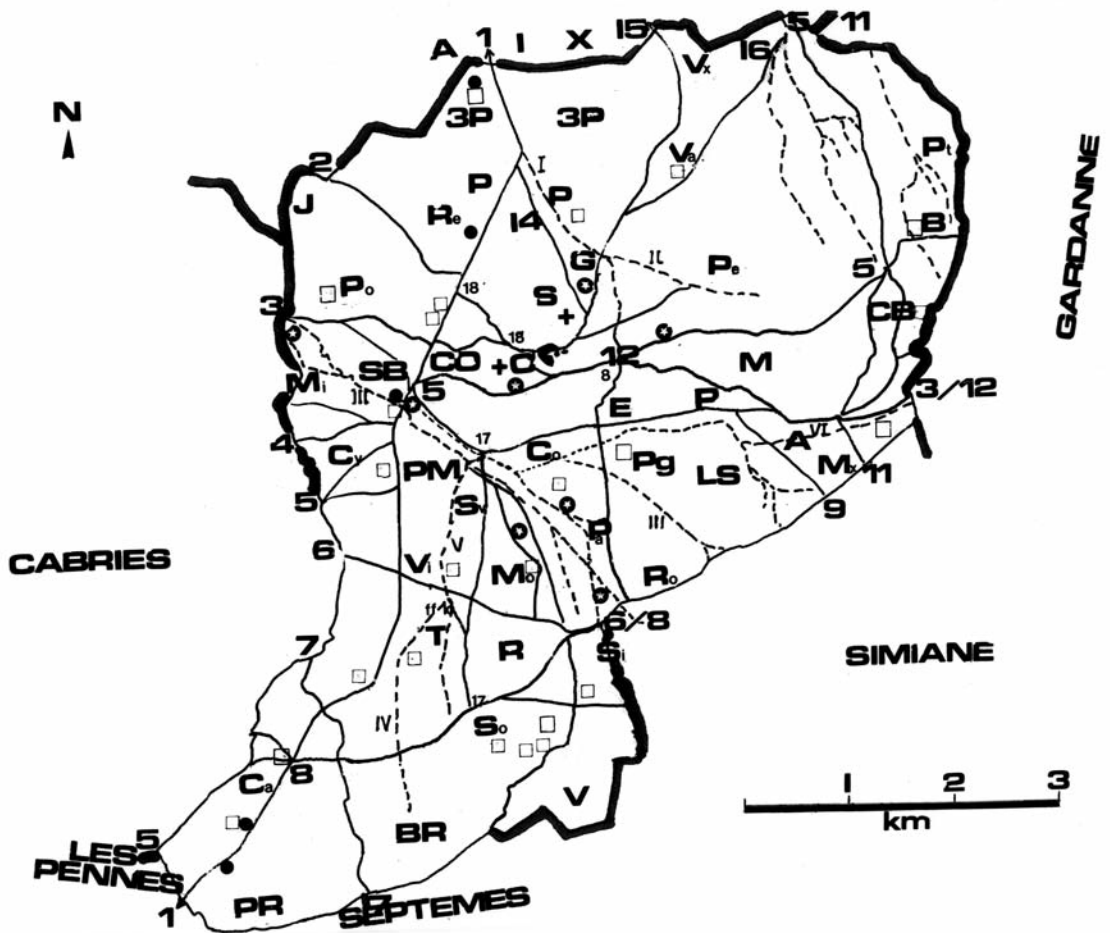
16 / ch. de Valabre

17 / ch. de Sousquière

18 / ch. de la Mule

(Nota: il s'agit de noms trouvés dans les confrots des parcelles).

Les moulins sont signalés par une étoile, les principales bastides par un carré (situation à la fin du XVIII^e siècle), les auberges et cabarets par un rond noir.



ANNEXE 3

Plan cadastral de 1834. (fig 2 – 10)

Ce plan comporte une dizaine de planches, dont une pour le village seul et une pour l'ensemble du terroir. Ces planches ont été photographiées puis découpées, et les fragments ainsi obtenus ont été rassemblés pour tenter de donner une vision géographique de l'ensemble (les planches sont fondées sur la division en cinq sections). Les planches ne s'ajustant pas parfaitement on constatera quelques anomalies ou quelques petites lacunes. Elles se succèdent d'est en ouest et du nord au sud : les trois premières forment la bande septentrionale; les trois suivantes, la bande centrale; les deux dernières, la bande méridionale.

